



UN GROUPE "ON SENIORS' SIDE"

2021-2022

Rapport Financier

damartex
GROUP

RAPPORT FINANCIER

2021-2022

14	PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
16	RAPPORT DU DIRECTOIRE
30	DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
77	RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
79	COMPTES SOCIAUX
84	DOCUMENTS JURIDIQUES

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

2021-2022

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES



Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	719,0	764,2
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-2,7	22,0
RESULTAT NET	-5,8	16,3
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-5,8	16,3
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	13,8	48,7
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	16,5	9,2
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	19,5	17,5
SITUATION NETTE	157,2	157,5
EXCEDENT FINANCIER NET	-48,0	25,9
ACTIFS NON COURANTS	286,6	265,9
EFFECTIF MOYEN	3 327	3 289

RAPPORT FINANCIER

2021-2022

RAPPORT DU DIRECTOIRE



Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2022.

FAITS MARQUANTS

Le 20 juillet 2021, Damartex a fait l'acquisition de 80% des titres de la société Lellis Group qui détient 100% des titres de la société MSanté située à Granville dans la Manche (société de prestation de santé à domicile, spécialisée dans la perfusion et la nutrition).

Les sociétés La Maison du Jersey et Auber Tissus ayant cessé leur activité au 30 juin 2021, ont été dissoutes par Transmission Universelle de Patrimoine, le 8 novembre 2021 et radiées en décembre 2021.

La société Damartex Seed+, suite à la Transmission Universelle de son Patrimoine en date du 8 novembre 2021 a été radiée en décembre 2021.

Le 1er janvier 2022, les salariés de la société DSB occupant les fonctions « corporate » ont été transférés chez Damartex, ce transfert concerne 25 salariés.

Le 29 avril 2022, Damartex a acquis 95% des titres du Groupe Médical Santé Grand Nord.

Le groupe Médical Santé rassemble 85 collaborateurs et propose des produits de santé pour le maintien à domicile (MAD) et des prestations de santé à domicile (PSAD).

Périmètre de consolidation

Renforcement du pôle Healthcare

Le 20 juillet 2021, le Groupe a fait l'acquisition de 80% des titres de la société Lellis Group laquelle détient 100% des titres de la société MSanté. MSanté est un prestataire de santé à domicile (PSAD) spécialisé dans la perfusion et la nutrition avec une activité exercée sur la partie ouest de la France.

Le 30 novembre 2021, le Groupe, par l'intermédiaire de la société Lellis Group, a fait l'acquisition de 100% des titres de la société Optimum Médical. Installée dans le Sud de la France, la société Optimum Médical est un prestataire de santé à domicile (PSAD) également spécialisé dans la perfusion et la nutrition.

Le 28 février 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres de la société Perf-R par l'intermédiaire de la société Santéol Ile-De-France. Installée dans l'ouest parisien, Perf-R est un prestataire de santé à domicile (PSAD) spécialisé dans l'assistance respiratoire.

Le 8 mars 2022, le Groupe fait l'acquisition de 100% des titres de la société JP Consult par l'intermédiaire de la société Santéol Holding. JP Consult est un prestataire de santé à domicile (PSAD) également spécialisé dans l'assistance respiratoire avec une activité exercée sur la partie centre-est de la France.

Enfin le 29 avril 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres du groupe Médical Santé et de ses filiales. Le groupe Médical Santé, basé essentiellement dans le nord de la France propose des produits de santé pour le maintien à domicile (MAD) et des prestations de santé à domicile (PSAD).

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à -9,4 M€ contre 21,6 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir une perte de - 10,1 M€ contre un bénéfice de 17,2 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Damartex conclut l'exercice 2021/22 avec un chiffre d'affaires à 719,0 M€, impacté par un contexte macroéconomique difficile. Il s'agit d'un repli de -5,9% à taux réels par rapport à l'exercice précédent mais d'une hausse de +4,8% par rapport à l'exercice 2019/20.

Marqués par un ralentissement de l'activité au second semestre, les pôles « Fashion » et « Home & Lifestyle » enregistrent des chiffres d'affaires en retrait par rapport à l'exercice précédent, respectivement à 535,5 M€ (soit -3,5% à taux réels) et à 147,6 M€ (soit -16,9% à taux réels).

Le pôle « Healthcare », renforcé par plusieurs acquisitions récentes, poursuit sa bonne dynamique, et affiche un chiffre d'affaires à 35,9 M€, soit une hausse sensible de +14,3% à taux réels.

Dans un environnement complexe impacté par les tensions inflationnistes et la guerre en Ukraine, l'EBITDA opérationnel du Groupe ressort à 8,9 M€, en repli de -75,6% par rapport à l'exercice 2020/21 (+153,3% par rapport à l'exercice 2019/20 qui intégrait les effets de la crise sanitaire).

Alors même que l'activité marquait un ralentissement au second semestre et que des hausses sensibles étaient constatées sur l'ensemble des coûts (transport, papier, matières premières...), le Groupe a maintenu ses investissements de transformation.

L'EBITDA opérationnel s'établit à +8,6M€ pour le pôle « Fashion », -3,0 M€ pour le pôle « Home & Lifestyle » et +3,3M€ pour le pôle « Healthcare ».

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2021/22 avec un résultat net à -5,8 M€.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière nette s'établit à -48,0 M€ à fin juin 2022 (contre 25,9 M€ à fin juin 2021 et -43,8 M€ à fin juin 2020). Celle-ci reflète la réalisation d'investissements avec notamment des acquisitions dans le pôle « Healthcare » pour un montant de 20,2 M€.

Le besoin en fonds de roulement ressort à 27,9 M€ à fin juin 2022, transitoirement impacté par un niveau de stocks anormalement élevé suite au ralentissement des derniers mois

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2022

<i>En milliers d'euros</i>	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	535 486	147 553	35 939	718 979
EBITDA opérationnel	8 606	-3 048	3 307	8 864
Résultat opérationnel courant	3 894	-7 417	835	-2 688
Résultat opérationnel	5 474	-7 728	413	-1 840
Dotations aux amortissements	13 529	3 189	2 738	19 456
Investissements	13 667	2 134	563	16 364

30 juin 2021

<i>En milliers d'euros</i>	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	555 060	177 648	31 448	764 156
EBITDA opérationnel	16 981	14 633	4 623	36 237
Résultat opérationnel courant	6 869	12 573	2 590	22 032
Résultat opérationnel	6 572	13 379	1 930	21 881
Dotations aux amortissements	13 110	2 179	2 173	17 461
Investissements	8 452	622	107	9 180

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
France	349 166	368 201
Bénélux	99 472	89 985
Grande-Bretagne	193 557	218 433
Allemagne	62 690	70 516
Autriche	6 200	7 279
Suisse	7 893	9 718
Tunisie	0	24
TOTAL	718 979	764 156

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 10.106.031,28 euros au compte « Report à nouveau » qui serait ainsi porté à un montant débiteur de (10.106.031,28 €)

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale sur proposition du Directoire décide de distribuer une somme de 1.159.830 euros prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

Le compte « Autres Réserves » serait ramené à 25.690.513,03 euros

La somme distribuée à chaque action serait fixée à 0,10 euro brut. Lorsqu'elle est versée à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, la distribution est soumise soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur la distribution brute au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (articles 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts). Elle est par ailleurs soumise aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendrait le 2 décembre 2022.

Le paiement serait effectué le 6 décembre 2022.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant correspondant non versé à raison de ces actions serait affecté au compte « Autres Réserves ».

Pour les actions démembrées, s'agissant de sommes prélevées sur des réserves, la distribution reviendrait au Nu-propriétaire.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Exercices clos les	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2021
Nombre d'actions rémunérées*	--	--	11 165 731
Nominal	--	--	5 €
Dividendes distribués**	--	--	4 466 292,4 €***
Dividende brut par action**	--	--	0,40 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

** Ces dividendes sont éligibles à la réfaction. Aucun revenu n'a été distribué.

*** Sommes prélevées sur le compte Autres réserves

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante au 30 juin 2022 :

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
JPJ-D	6 408 123	55,25	10 752 005	62,29
JPJ- 2	1 810 076	15,61	2 576 342	14,92
Autres membres de la famille Despature	234 527	2,02	454 865	2,64
Paul Georges Despature et ses enfants	4 590	0,04	7 550	0,04
Silverco	660 000	5,69	660 000	3,82
Total concert	9 117 316	78,61	14 450 762	83,71
Actions autodétenues	416 501	3,59	416 501	2,41
Autres actionnaires au nominatif et au porteur	2 064 483	17,80	2 394 860	13,87
Total	11 598 300	100,00	17 262 123	100,00

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2021-2022 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce et à l'article 10 des statuts au cours de l'exercice 2021-2022 ».

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque au sens de la réglementation en vigueur.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Les sociétés JPJ-D, JPJ-2, certains membres de la famille Despature et la Société Silverco (société constituée par des cadres du groupe Damartex dont les membres du directoire et la société JPJ-D) agissent de concert. Le concert total représente, au 30 juin 2022, 78,61 % du capital et 83,71 % des droits de vote, représentant respectivement 9 117 316 actions et 14 450 762 droits de vote.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

Il en est de même pour toute action convertie au porteur. Néanmoins, la mutation par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu au paragraphe ci-dessus. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE ET A L'ARTICLE 10 DES STATUTS AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2021/2022.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2022, les prises de participation au sens de l'article L233-6 du Code de Commerce ont été les suivantes :

Le 20 juillet 2021, Damartex a fait l'acquisition de 80% des titres de la société Lellis Group (RCS Coutances 848 000 378) laquelle détient 100% des titres de la société MSanté (RCS Coutances 795 379 619).

Le 29 avril 2022, Damartex a fait l'acquisition de 95% des titres de la société Médical Santé Grand Nord (RCS Lille Métropole 414 194 720) et de ses filiales : la société Médical Santé Grand Ouest (RCS Coutances 830 939 963), la société Médical Santé Grand Sud (RCS Cannes 483 414 397), la société Médical 59 (RCS Lille Métropole 343 417 838), la société SMA (RCS Lille Métropole 508 156 882).

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce) : Aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2021. Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2021, il portait sur 10 % du nombre d'actions composant le capital social, prévoyait un prix maximum de rachat par action de 40 euros et poursuivait les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 18 novembre 2020 et du 18 novembre 2021, la société a acheté 30.188 actions au cours moyen de 18,83€, et vendu 48.149 actions au cours moyen de 21,09€.

Il n'y a pas eu de frais de négociation sur cet exercice.

Les 30.188 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, et ce afin d'animer le marché pour un montant de 568 463 K€.

Par ailleurs, 65 455 actions auto-détenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2021/2022 et remises aux bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions existantes.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 416.501 actions au 30 juin 2022. Elles représentent 3,59 % du capital.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 novembre 2021 dans sa septième résolution à caractère ordinaire,

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêts économiques et sociétés liées), ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêts économiques et sociétés liées),
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 30 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 34 794 900 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 novembre 2020 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D' ACTIONS ISSUES DE LEVEES D' OPTIONS DONNANT DROIT A L' ACHAT D' ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance avait fixé à 10% la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37-4 1° du Code de Commerce)

Les informations sont reprises dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise.

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Madame Marie Despature, de Monsieur Jean Guillaume Despature, de Monsieur Christian Watry et de Monsieur Grégoire Devienne arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir :

- Renouveler les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie Bavarel-Despature, de Monsieur Jean Guillaume Despature, de Monsieur Christian Watry et de Monsieur Grégoire Devienne pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que le Conseil de surveillance considère que Monsieur Christian Watry est qualifié de membre indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Middledenext. A cet égard, il est notamment précisé que Monsieur Christian Watry n'entretient aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Il vous sera proposé de statuer sur une enveloppe de 270.000 € à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts. Cette décision sera applicable jusqu'à nouvelle décision.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-14 du Code de Commerce)

Damartex – Social 30 juin 2022

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441L-1 : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice							Article D. 441L-2 : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	0				19		0					3	
Montant total des factures concernées TTC	-	35 019,34	914,44	7 254,00	10 613,16	53 800,94	-	47 711,49	-	-	-	47 711,49	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00%	6,75%	0,18%	1,40%	2,05%	10,37%							
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,00%	1,84%	0,00%	0,00%	0,00%	1,84%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0
Montant total des factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-4553	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : 30 jours date de facture ☐ Délais légaux : (préciser)					☒ Délais contractuels : Le 20 du mois suivant l'émission de la facture ☐ Délais légaux : (préciser)							

LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES (article L. 232-1 du Code de Commerce)

Damartex SA ne possède aucune succursale au 30 juin 2022.

MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES CONSENTIS (article L. 511-6 du Code Monétaire et Financier)

Damartex SA n'a consenti aucun prêt interentreprise au 30 juin 2022.

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la Société, aucune opération entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées durant l'exercice écoulé par les dirigeants.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (article L. 232-1 du Code de Commerce)

La mission du département Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de « bénéfice client » repris dans la stratégie de marque Damart :

- Les vêtements de confort thermique (Thermolactyl® et Climatyl®),
- Les vêtements de confort morphologiques (Perfect Body®, Perfect Fit®),
- Le confort du chaussant et de la marche (Amortyl®),

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

- Les textiles de soin du corps et de la peau (Thermolactyl Sensitive®).

Les activités de recherche visent :

- à la conduite de projets de Recherche et Développement en collaboration étroite avec le monde académique (universités, laboratoires) et industriels leaders sur leurs domaines, afin d'intégrer à l'offre produits des solutions techniques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différenciante pour nos clients.
- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- à accompagner et former les équipes produits et commerciales pour valoriser et promouvoir les innovations produit à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

L'accélération et l'élargissement de l'offre Damart porteuse de labels différenciants et exclusifs (Thermolactyl, Climatyl, Perfectfit et Amortyl) et cela dans tous les secteurs et plus particulièrement sur les périmètres sous-vêtement, prêt à porter, chaussure, ... avec une réelle attention à la dimension plus « vertueuse » de ces nouveaux développements.

- Enjeux de confort thermique (en conditions de froid et de chaleur) :

_ Climatyl (le pendant de thermolactyl quand il fait chaud)

Pour accompagner le déploiement de ce label, véritable levier de croissance trouvant un très bon écho auprès de nos clients, nous avons développé et caractérisé de nombreux composants sur de bases différentes (synthétiques, naturelles) afin de répondre au mieux aux attentes et exigences de nos clients.

_ Thermorégulation

- Nous continuons nos recherches sur les fibres « régulatantes » permettant d'apporter de la chaleur quand il fait froid et de la fraîcheur quand il fait chaud et ainsi garantir à nos clients un confort durablement optimal tout au long de la journée et à travers les saisons.

A ce titre nous avons initié l'année passée la création d'un consortium dédié regroupant différents partenaires académiques de renom tels que le CNRS, l'IEMN, l'Ensait, HEI Junia, Ce consortium est maintenant effectif et a obtenu un financement de L'ANR (agence nationale de la recherche) d'un montant global de 650 K€. L'objectif est de passer de la phase de calculs théoriques à des démonstrateurs physiques permettant des mesures effectives, préalable nécessaire à la phase de Transfer et de développement industriel.

Parallèlement et afin de proposer au plus vite à nos clients des produits ayant la capacité de réguler les sensations thermiques afin d'apporter un confort thermique optimal, nous avons sourcé et testé des textiles utilisant des PCM.

Les PCM (Changing Phase Materials) ont la capacité à stocker de la chaleur et à la restituer permettant ainsi « d'amortir » les pics de température. D'un point de vue client ces textiles apportent de la chaleur quand la température baisse et apportent de la fraîcheur quand la température augmente. L'objectif est de proposer à nos clients dès 2023 des produits porteurs de cette promesse et ainsi apporter une réponse concrète et tangible face aux variations température courantes à la mi-saison. Entre Thermolactyl et Climatyl cette nouvelle promesse, dont le nom est à l'étude, place Damart comme le leader du confort thermique tout au long de l'année.

- Enjeux environnementaux :

- L'ensemble de nos nouveaux développements se font dans une réelle perspective plus vertueuse.
- Thermolactyl Sensitive fibres recyclées
Nous continuons le déploiement des fibres recyclées dans nos sous-vêtements Thermolactyl®. Après avoir substitué avec succès l'ensemble du polyester en polyester recyclé (env 70% des volumes annuels), nous

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

continuons vers la cible des 100% avec la reconception d'un programme en forte croissance, le Thermolactyl Sensitive®.

Outre sa promesse de chaleur, le programme Thermolactyl Sensitive a la faculté de préserver l'hydratation naturelle de la peau jusqu'à 23%. Nous venons de terminer la reconception du degré 2 en intégrant des fibres Acryliques d'origine recyclée et cela sans augmentation de coût matière ni dégradation des bénéfices. Nous entamons maintenant la déclinaison des autres degrés.

- Recylactyl

Dans la continuité de nos recherches sur le recyclage / surcyclage en « boucle fermée » de nos chutes de coupe Thermolactyl produites chez DMT, nous avons développé des composants ainsi qu'une filière. Nous avons mis cette année sur le marché des couettes Thermolactyl, fabriquées en France, intégrant un garnissage fait à partir de ces chutes.

Nous concrétisons donc avec ces premiers produits une avancée majeure dans la mise en œuvre de la revalorisation en « boucle fermée » de nos mélanges.

Plusieurs applications produites sont en cours afin de continuer de déployer cette création de valeur ajoutée plus vertueuse.

- DamartSport®

Nous continuons à développer 100% des nouveautés en intégrant des fibres d'origine recyclée ou moins impactantes pour l'environnement.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les mentions issues de l'article L. 225-102-1, R. 225-105 à R. 225-105-1 du Code de Commerce et devant figurer dans le rapport de gestion sont reprises dans un document constituant une annexe aux présentes.

Les seuils rendant obligatoire la publication de la déclaration de performance extra-financière s'apprécient sur une base consolidée et ce conformément à l'article L. 225-102-1 II et V du Code de Commerce.

Les informations figurant dans ladite déclaration font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, la société Finexfi, faisant partie intégrante de la déclaration de performance extra-financière.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, 19 630 actions Damartex ont été acquises définitivement par des salariés de la société et par des salariés de sociétés liées à Damartex au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES (article L. 225-100-1 al 3 et 4 du Code de Commerce)

Au cours de son exercice fiscal clos au 30 juin 2022, le Groupe Damartex a revu son exposition aux risques et leurs évaluations.

Ainsi, le Groupe a listé quatre grandes thématiques de risques auxquels il pourrait être confronté.

Tout d'abord, il y a les risques endogènes liés à son activité. A ce titre, le Groupe recense le risque lié au vieillissement de son fichier clients ainsi que le risque lié à son business model de vente à distance face à l'évolution de son modèle de communication promotionnelle. Le risque lié à la transformation des systèmes d'informations et technologiques et celui lié à l'indisponibilité de ses outils internes logistiques ou de production (usine en Tunisie) en font également partie. A cela s'ajoute le risque lié à l'intégration des sociétés acquises dans le cadre du développement du pôle Healthcare.

Ensuite, le Groupe a retenu des risques exogènes liés au contexte économique et politique de l'exercice : des coûts d'exploitation en forte hausse (prix de l'énergie, coûts du transport et des matières premières), des incertitudes sur les approvisionnements ainsi qu'un ralentissement de la demande (inflation, guerre en Ukraine,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

réallocation des dépenses des ménages avec la fin des restrictions COVID). L'indisponibilité des distributeurs de colis et des catalogues (partenaires essentiels pour servir les clients) reste également un risque pour le Groupe. Le risque de cyber-attaque est toujours présent sur l'ensemble des éléments, avec comme risques sous-jacents la fuite de données personnelles des clients et des salariés ainsi que l'interruption ou le ralentissement des activités du Groupe.

D'un point de vue financier, les risques de liquidité et ceux liés aux actifs à durée d'utilité indéterminée ont été retenus. Concernant le risque de liquidité, le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits baux, des concours bancaires, des lignes de crédits moyen terme utilisées selon le niveau de la trésorerie nette du Groupe. De leurs côtés, les actifs à durée d'utilité indéterminée sont représentés par les marques associées à des enseignes des pôles Fashion et Home & Lifestyle, les goodwill (écart d'acquisition) portant sur les trois pôles du Groupe et la part des droits d'utilisation affectée aux droits au bail, liés au pôle Fashion.

Enfin, d'un point de vue juridique et réglementaire, le Groupe retient les risques liés à la conformité RGPD et à la protection des données clients ainsi que celui lié à l'éthique des affaires, tant d'un point de vue de la corruption et du conflit d'intérêts que de celui de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

En complément de cette revue, le Groupe dispose d'une couverture assurantielle composée par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,

Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des marchandises transportées.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2021-2022, l'action Damartex a enregistré une décroissance de valeur de -28%. Au 30 juin 2021, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 18,60 € contre 13,40 € au 30 juin 2022.

Compte tenu de la solidité de la performance du Groupe et de sa trajectoire sur le moyen terme, le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue le 17 novembre 2022 la distribution d'un dividende de 0,10€ brut par action.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 4.433 à 37 208 titres par mois, la moyenne mensuelle s'établissant à 18.420 titres.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 17 novembre 2022

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 22 juillet 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres de la société ADS par l'intermédiaire de la société Santéol Holding prestataire de santé à domicile, spécialisé dans la perfusion et la nutrition.

Le groupe Damartex renforce ainsi son pôle Healthcare.

L'intégration d'ADS dans les comptes du groupe Damartex est intervenue le 1er juillet 2022.

En raison de la récente date d'acquisition, les travaux sur le regroupement d'entreprise ne sont pas encore finalisés.

Cyber attaque

Le 15 août 2022, Damart a constaté une intrusion informatique sur ses serveurs. Nos équipes ont immédiatement réagi pour prévenir toute attaque mais les protocoles de sécurité mis en place ont affecté temporairement certains de nos services, y compris notre site damart.fr et les livraisons. Aucune fuite de données n'a été détectée.

Toutes nos équipes ont fait preuve d'une grande réactivité, l'ensemble des services a été de nouveau opérationnel quelques jours après.

PERSPECTIVES

Si l'environnement économique appelle à la prudence, le groupe Damartex rappelle qu'il dispose d'atouts importants pour y faire face.

Le déploiement du plan stratégique TTA 2.0 destiné à accroître la proposition de valeur du Groupe et en faire un acteur référent de la Silver Economy, se poursuit.

Le Directoire

RAPPORT FINANCIER

2021-2022

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Goodwill	11	65 049	42 253
Immobilisations incorporelles	11	72 719	69 936
Immobilisations corporelles	12	60 230	59 060
Droits d'utilisation	13	80 610	85 870
Actifs financiers	24	7 865	7 994
Actifs d'impôts différés	8	145	817
Actifs non courants		286 618	265 930
Stocks	15	142 487	112 445
Créances clients	16	39 577	41 142
Autres débiteurs	17	16 759	13 041
Créances d'impôts		1 547	1 419
Instruments dérivés actifs	21-28	11 179	1 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18-22	14 131	60 629
Actifs courants		225 680	229 899
Actifs destinés à être cédés		1 137	1 168
TOTAL DES ACTIFS		513 435	496 997

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Capital émis		57 992	57 992
Primes		100 410	100 410
Réserves consolidées et résultat		-1 207	-866
Capitaux propres Groupe		157 094	157 499
Participations ne donnant pas le contrôle		101	37
Capitaux propres		157 195	157 536
Dettes financières	20-21-22	6 577	60
Passifs liés aux engagements locatifs	13	58 520	66 368
Engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	23	5 815	0
Passifs liés aux avantages au personnel	24	15 975	20 204
Passifs d'impôts différés	8	17 711	12 077
Autres passifs non courants	25	2 619	3 673
Passifs non courants		107 217	102 382
Dettes financières	18-20-22	55 578	34 649
Passifs liés aux engagements locatifs	13	17 674	15 337
Provisions	26	2 868	9 451
Dettes fournisseurs		114 066	109 853
Autres dettes	27	56 204	62 661
Dettes d'impôts exigibles		2 247	3 626
Instruments dérivés passifs	21-28	386	1 502
Passifs courants		249 023	237 079
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		513 435	496 997

Documents Financiers Consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	718 979	764 156
Achats consommés		-262 162	-276 024
Charges de personnel		-132 110	-131 340
Charges externes		-297 651	-303 057
Charges d'amortissements		-19 458	-17 461
Charges d'amortissements des droits d'utilisation		-16 534	-15 774
Dotations et reprises / provisions		6 249	1 532
Résultat opérationnel courant	5	-2 687	22 032
Autres produits opérationnels	6	409	1 946
Autres charges opérationnelles	6	-796	-1 857
Dépréciations d'actifs	6	1 235	-240
Résultat opérationnel		-1 839	21 881
Produits financiers		1 120	2 424
Charges financières		-1 441	-3 134
Résultat financier	7	-321	-710
Résultat avant impôts		-2 160	21 171
Impôts sur les résultats	8	-3 669	-4 874
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		-5 830	16 296
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-5 830	16 296
dont Groupe		-5 792	16 243
dont Participations ne donnant pas le contrôle		-38	53
Résultat net du Groupe		-5 792	16 243
Résultat par action (en euros)	9	-0,52	1,74
Résultat dilué par action (en euros)	9	-0,52	1,74

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-5 830	16 297
Instruments de couverture de change		8 927	-1 329
Ecarts de conversion		340	3 697
Effet d'impôts		-2 455	420
Eléments sujets à recyclage		6 812	2 788
Engagements envers le personnel		3 482	889
Effet d'impôts		-1 449	-161
Eléments non sujets à recyclage		2 033	728
Autres éléments du résultat global après impôts	10	8 845	3 516
RESULTAT GLOBAL NET		3 015	19 813
dont Groupe		3 053	19 760
dont Participations ne donnant pas le contrôle		-38	53

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 Juin 2020	103 096	21 855	-9 752	-2 494	1 746	-13 786	2 125	102 790	-16	102 773
Résultat net de la période				16 243				16 243	53	16 296
Autres éléments du résultat global	0	0	0	889	-1 328	3 697	259	3 517		3 517
Résultat global total	0	0	0	17 132	-1 328	3 697	259	19 760	53	19 813
Distribution de dividendes								0		0
Opérations sur actions propres			755	-106				649		649
Opérations sur le capital	-66 276	66 276						0		0
Augmentation de capital	21 172	12 279						33 451		33 451
Autres variations				850				850		850
Au 30 Juin 2021	57 992	100 410	-8 997	15 382	418	-10 090	2 384	157 500	37	157 536

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 Juin 2021	57 992	100 410	-8 997	15 382	418	-10 090	2 384	157 500	37	157 536
Application interprétation IFRIC sur Engagement envers le personnel				917			-237	680		680
Au 1er Juillet 2021	57 992	100 410	-8 997	16 299	418	-10 090	2 147	158 179	37	158 215
Résultat net de la période				-5 792				-5 792	-38	-5 830
Autres éléments du résultat global	0	0	0	3 482	8 927	340	-3 905	8 845	0	8 845
Résultat global total	0	0	0	-2 310	8 927	340	-3 905	3 053	-38	3 015
Distribution de dividendes				-4 556				-4 556	-37	-4 593
Opérations sur actions propres			475	-57				418	0	418
Autres variations				0				0	139	139
Au 30 Juin 2022	57 992	100 410	-8 522	9 376	9 345	-9 750	-1 758	157 093	101	157 195

Documents Financiers Consolidés

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		-2 161	21 171
Amortissements et provisions		3 860	9 041
Amortissements des droits d'utilisation		16 534	15 774
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		-2 389	768
Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		348	430
Charges d'intérêts		1 256	2 077
Plus ou moins values de cessions		-187	1 161
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		19 422	29 250
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ		17 261	50 421
Impôt sur le résultat payé		-3 442	-1 696
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		13 819	48 725
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		-22 960	-6 932
Diminution (+) et augmentation (-) clients		1 478	-7 050
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		3 288	22 475
Autres diminutions (-) et autres augmentations (+)		-11 914	4 678
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		-30 108	13 171
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		-16 290	61 897
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	11	-8 853	-4 606
. Corporelles	12	-7 511	-4 574
. Financières		-93	-163
Cessions d'actifs		3 347	4 662
Cessions de sociétés, nettes de la trésorerie cédée		0	-369
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	4	-13 641	-3 414
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		-26 751	-8 464
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Remboursement des passifs d'engagements locatifs	13	-17 973	-16 480
Remboursement d'emprunts		-651	-79 404
Emprunts souscrits		0	80 000
Distribution de dividendes		-4 593	-45
Acquisitions d'actions propres		-568	-596
Cessions d'actions propres		552	1 563
Opérations sur le capital		0	33 451
Intérêts payés		-1 256	-2 077
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		-24 489	16 412
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées (D)		0	0
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)		4	51
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)		-67 525	69 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie		60 629	61 442
Concours bancaires		-34 549	-105 258
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE		26 080	-43 816
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 131	60 629
Concours bancaires		-55 578	-34 549
TRÉSORERIE A LA CLOTURE	18	-41 446	26 080

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 160 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2021/2022 clos le 30 juin 2022 ont été arrêtés par le Directoire le 6 septembre 2022. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2022 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2022.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Les principes comptables retenus au 30 juin 2022 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 30 juin 2021, à l'exception des normes et interprétations détaillées ci-dessous dans la note 2.2.1.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2022 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2022.

Certaines normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations, dont les applications pourraient être rétrospectives. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2021

Au 30 juin 2022, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2021 sont les suivants :

NORMES / AMENDEMENTS / INTERPRETATIONS

Amendement à IAS 16 – *Revenus pré-utilisation d'un actif corporel*

Amendements à IAS 37 – *Coûts d'exécution d'un contrat*

Amendements à IFRS 3 – *Références au cadre conceptuel*

Améliorations annuelles des normes IFRS – *Cycle 2018-2020 (IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16, IAS 41)*

IFRS-IC Interprétation de l'IAS19 – *Attribution d'un avantage aux périodes de services*

Le Comité d'Interprétation clarifie les périodes de service qu'une entité attribue aux régimes à prestations définies lorsque :

- Les salariés ont droit à une indemnité forfaitaire dès lors qu'ils atteignent un certain âge de départ à la retraite et qu'ils sont toujours employés par l'entité à cette date
- Le montant de l'indemnité de départ à la retraite octroyée à un salarié dépend de l'ancienneté de celui-ci dans l'entité et est plafonnée à un nombre d'année de présence consécutives

L'IFRS-IC conclut qu'une entité attribue des droits à une indemnité de retraite au titre de chaque année au cours de laquelle un employé rend des services à compter de la date à laquelle naît l'obligation pour la première fois et non sur toute la période d'emploi.

Documents Financiers Consolidés

La méthode d'étalement de la dette retenue initialement par Damartex pour la plupart de ses entités françaises dans le cas particulier des régimes à prestations définies est donc remise en question. Cette interprétation est sans impact sur les régimes de retraites en place dans les filiales étrangères.

Les impacts de cette interprétation sur les comptes représentent une réduction de l'engagement de retraite de -0,9 M€ et ils sont comptabilisés en augmentation des capitaux propres au 1^{er} juillet 2021.

IFRS-IC Interprétation de l'IAS 38 – Coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel dans le cadre d'un contrat SAAS (Software As A Service)

L'interprétation clarifie les étapes qu'une entité doit suivre pour comptabiliser des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel en mode SAAS. Le client peut reconnaître un actif incorporel dans un contrat SAAS s'il contrôle le logiciel à configurer et que ces configurations créent une ressource contrôlée et distincte du logiciel initialement mis à disposition de l'éditeur SAAS. Dans le cas contraire, les dépenses sont comptabilisées en charge.

Pour l'ensemble des projets informatiques développés par le Groupe avec des logiciels SAAS, des personnalisations significatives ont été réalisées modifiant le code source du logiciel. Les paramétrages effectués ont rendus ces logiciels spécifiques à Damartex. Pour toutes ces raisons, Damartex considère avoir le contrôle de ces logiciels, les dépenses ainsi engagées concourent à la création d'actifs incorporels et entrent dans le champ d'application de la norme IAS 38. Cette interprétation n'a donc pas eu d'incidence dans les comptes du Groupe.

Les autres nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 sont listées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation.

NORMES / AMENDEMENTS / INTERPRETATIONS

Amendement à IAS 1 – *Classement des passifs en tant que courant/non courant (applicable au 1^{er} janvier 2024)*

Amendement à IAS 1 – *Informations à fournir sur les méthodes comptables (obligatoire en 2023)*

Amendement à IAS 8 – *Définition d'une estimation comptable (obligatoire en 2023)*

Amendement à IAS 12 – *Impôts différés rattachés à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (obligatoire en 2023)*

Améliorations annuelles des normes IFRS - Cycle 2018-2020 (obligatoire en 2022)

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes, amendements ou interprétations par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8

- les provisions - voir les estimations en note 26
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des tests de dépréciation - voir les hypothèses et estimations en note 14
- la valorisation des contrats de location - voir les estimations en note 13
- la dépréciation des stocks et des créances clients – voir les estimation en notes 15 et 16

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 33 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en milliers d'euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date, sauf les entités Damartex Shanghai et Deppsoft (peu significatives) qui clôturent au 31 décembre.

2.7 Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entité acquise ; et
- la juste valeur des actifs acquis et passifs repris en date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé au minimum chaque année (voir note 2.11).

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique *Autres charges opérationnelles* dans le compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les logiciels développés en interne par le Groupe remplissant l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les relations clientèles/patientèles sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprises. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée généralement comprise entre 5 et 15 ans.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production comprenant le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Documents Financiers Consolidés

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrain	Non amorti
Bâtiment lourd - composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger - composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement des magasins	8 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Le Groupe possède principalement des contrats de location immobilière relatifs aux baux commerciaux et des contrats de location de véhicules. Dans une moindre mesure, le Groupe dispose de quelques contrats de location d'équipements industriels ou informatiques. Le Groupe se situe exclusivement en situation de preneur.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès leur commencement pour la valeur actualisée des paiements futurs (principalement fixes) sur la base du taux marginal d'endettement du preneur à la date du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif sur une durée et dans un environnement économique similaires.

Ces contrats sont enregistrés en « passifs liés aux engagements locatifs » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation ».

Les immobilisations financées par des contrats de location sont amorties selon les mêmes durées que les immobilisations acquises en propre si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période non résiliable de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Le Groupe applique les dispositions de l'IFRIC sur la durée non résiliable des contrats en intégrant des durées qui peuvent aller au-delà des durées contractuelles. L'actif « droit d'utilisation » fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers (en cas de changement d'indice ou de taux, de prolongation ou de résiliation ou en cas de révision

d'un loyer fixe en substance). L'actif « droit d'utilisation » est soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 USD) ou de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) sont comptabilisés directement en charges opérationnelles.

Les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur concernent principalement du petit matériel informatique.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction), en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie a été effectuée au sein du groupe Damartex. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe.

Par ailleurs et en amont du test réalisé au niveau de l'UGT et si celle-ci dispose de magasins au sein de son activité, des tests de dépréciation sur les actifs affectés aux magasins sont réalisés au niveau de chaque magasin. Ces actifs sont le droit d'utilisation (Droit au bail) et les agencements du magasin. Les éventuelles dépréciations sont comptabilisées sur le magasin concerné.

2.12 Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- à la juste valeur par résultat.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur deux critères : le modèle économique de l'entité (collecte de flux contractuels ou monétisation par cession) pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par résultat, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Documents Financiers Consolidés

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs évalués au coût amorti. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession.

Il n'y a pas de titres de participation de ce type au 30 juin 2022.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances vis-à-vis des clients et autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction de la perte de crédit attendue dès la création de la créance.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

Les résultats de cession de ces titres nets d'impôts sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'actions est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution.

La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis, que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne ;
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Allemagne ;
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies) ;
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies) ;
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

En mai 2021, l'IFRS-IC conclut qu'une entité attribue des droits à une indemnité de retraite au titre de chaque année au cours de laquelle un employé rend des services à compter de la date à laquelle naît l'obligation pour la première fois et non sur toute la période d'emploi. La méthode d'étalement de la dette retenue initialement par Damartex pour la plupart de ses entités françaises dans le cas particulier des régimes à prestations définies est donc remise en question (cf note 2.2.1).

Les écarts actuariels générés sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement. En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1^{er} juillet 2003, il est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans. La quasi-totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1^{er} juillet 2021 (à l'exception des acquisitions de l'année).

Selon la convention, la charge ou le bénéfice d'impôt lié(e) à l'intégration fiscale, calculé(e) entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Damartex, société tête de groupe.

De même l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt pour Damartex.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciables d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés pourront s'imputer ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Documents Financiers Consolidés

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe a décidé de continuer à appliquer les dispositions de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture.

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Damartex utilise des instruments de couverture dans le cadre de sa politique de gestion du risque financier dans un objectif strict de couverture.

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie futurs ont des impacts suivants :

- les variations de valeur de sa part efficace sont enregistrées en capitaux propres en autres éléments du résultat global. Elles sont recyclées en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même reconnu en résultat et ce, dans la même rubrique ;
- la valeur temps (report/déport et prime d'option de change, basis spread des cross currency swaps) est enregistrée en capitaux propres en autres éléments du résultat global. Elle est prise dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le Groupe

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes à la clôture de l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des catalogues (canal vente par correspondance), des magasins (canal magasins) ou des sites e-commerce (canal e-commerce) ; des ventes de gros à des distributeurs et agents (canal Wholesales) ; et des prestations de services dans les activités santé du Groupe (canal services).

Les ventes au détail proviennent des activités Fashion et Home & Lifestyle du Groupe, ainsi que l'enseigne Sédagyl dans le pôle Healthcare. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle. Les paiements peuvent être au comptant ou à la commande, à crédit ou en contre-remboursement.

Les ventes de gros sont présentes dans les activités Fashion et Home & Lifestyle et sont comptabilisées lors du transfert de propriété.

Les prestations de services concernent les enseignes Santéol, Msanté et Médical Santé du pôle Healthcare. Elles sont comptabilisées lors de la réalisation de la prestation.

Documents Financiers Consolidés

Les frais d'expédition et de transport de marchandises à destination des clients sont compris dans les ventes lorsqu'ils sont inclus dans la facturation.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises, ristournes et retours. Ces retours sont estimés de manière statistique et sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 EBITDA opérationnel

L'EBITDA opérationnel est un indicateur financier suivi au sein du Groupe. Il est composé du résultat opérationnel courant (voir note 2.27) retraité de l'ensemble des éléments calculés le composant :

- Dotations et reprises d'amortissements
- Dotations et reprises de provisions d'exploitation
- Autres charges calculées (ex : charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés)

Afin d'assurer une comparabilité et un suivi opérationnel de cet indicateur, les effets de la norme IFRS 16 sont exclus de celui-ci.

2.27 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Il correspond à la différence entre :

- le chiffre d'affaires réalisé d'une part, et
- les achats consommés, charges de personnel, charges externes, charges d'amortissements, charges d'amortissements des droits d'utilisation, dotations/reprises de provisions d'autre part.

2.28 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents de montants particulièrement significatifs qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration, des dépréciations d'immobilisations et le cas échéant, les dépréciations d'actifs liés aux tests de dépréciation.

2.29 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.30 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées par le Président du Directoire pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires, sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel et des autres critères énoncés par la norme, ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

3. FAITS MARQUANTS

Renforcement du pôle Healthcare

Le 22 juillet 2021, le Groupe a fait l'acquisition de 80% des titres de la société Lellis Group laquelle détient 100% des titres de la société MSanté. MSanté est un prestataire de santé à domicile (PSAD) spécialisé dans la perfusion et la nutrition avec une activité exercée sur la partie ouest de la France.

Le 30 novembre 2021, le Groupe, par l'intermédiaire de la société Lellis Group, a fait l'acquisition de 100% des titres de la société Optimum Médical. Installée dans le Sud de la France, la société Optimum Médical est un prestataire de santé à domicile (PSAD) également spécialisé dans la perfusion et la nutrition.

Le 28 février 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres de la société Perf-R par l'intermédiaire de la société Santéol Ile-De-France. Installée dans l'ouest parisien, Perf-R est un prestataire de santé à domicile (PSAD) spécialisé dans l'assistance respiratoire.

Le 8 mars 2022, le Groupe fait l'acquisition de 100% des titres de la société JP Consult par l'intermédiaire de la société Santéol Holding. JP Consult est un prestataire de santé à domicile (PSAD) également spécialisé dans l'assistance respiratoire avec une activité exercée sur la partie centre-est de la France.

Enfin le 29 avril 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres du groupe Médical Santé et de ses filiales. Le groupe Médical Santé, basé essentiellement dans le nord de la France propose des produits de santé pour le maintien à domicile (MAD) et des prestations de santé à domicile (PSAD).

Inflation et guerre en Ukraine

Depuis le début du conflit le 24 février dernier, la volatilité et la hausse des prix déjà constatées sur les marchés des matières premières et de l'énergie se sont intensifiées.

Les impacts économiques et financiers ainsi que la durée de cette situation sont difficiles à évaluer.

A ce stade, Damartex est essentiellement impacté au niveau de ses coûts d'énergie et de certaines matières premières. Même si le Groupe ne réalise pas de ventes vers les zones géographiques concernées, ce conflit a généré de l'incertitude dans le comportement des consommateurs entraînant des effets directs dans les activités du Groupe.

Damartex réaffirme sa stratégie déclinée au sein du plan TT 2.0. Les équipes sont entièrement mobilisées et adaptent en permanence la mise en œuvre de celle-ci afin de gérer au mieux la volatilité de l'environnement.

Les hypothèses que nous avons considérées pour clôturer nos comptes annuels, compte tenu des informations disponibles, sont celles d'un scénario temporaire, limité à un niveau régional avec un approvisionnement physique en énergie et en matières premières garanti au cours de l'exercice 2023/24.

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 22 juillet 2021, le Groupe a procédé à l'acquisition de 80% des titres de la société Lellis Group laquelle détient 100% des titres de la société MSanté. Cette acquisition est intégrée dans le périmètre du groupe Damartex au 1^{er} juillet 2021.

Le Groupe a également fait l'acquisition le 30 novembre 2021 de 100% des titres de la société Optimum Medical (via la société Lellis Group). Cette acquisition est intégrée au 1^{er} octobre 2021 dans les comptes consolidés du groupe Damartex.

Le 28 février 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres de Perf-R (via Santéol Ile-De-France) et JP Consult le 8 mars 2022 (via Santéol Holding). Ces deux acquisitions intègrent le périmètre du groupe Damartex au 1^{er} janvier 2022.

Enfin le 29 avril 2022, Damartex a fait l'acquisition de 100% des titres du groupe Médical Santé et de ses filiales. Cette dernière acquisition intègre les comptes consolidés du Groupe au 1^{er} avril 2022.

A l'exception de l'acquisition du groupe Médical Santé, les travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été finalisés et ont conduit aux résultats suivants :

- reconnaissance de patientèles pour 2,5 millions d'euros amortie sur une durée de 15 ans ;
- comptabilisation d'impôts différés associés pour -0,6 millions d'euros.

Compte tenu de la proximité avec la date de clôture du 30 juin 2022, les travaux d'allocation du prix d'acquisition du groupe Médical Santé seront finalisés pour la clôture des comptes du 30 juin 2023.

Le tableau suivant résume les modalités de comptabilisation de ces acquisitions.

K€	Total
Ecart d'acquisition	22 797
Immobilisations incorporelles	2 486
Immobilisations corporelles	1 161
Droits Utilisation	2 894
Actif financier	54
Impôts différés passif	-555
Stocks	1 109
Créances clients nettes	1 314
Autres débiteurs	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	563
Passifs financiers	-1 107
Dettes IFRS 16	-2 126
IDR	-450
Provisions	0
Dettes fournisseurs	-1 781
Autres dettes	-1 342
Coûts d'acquisition	25 030
Moins : trésorerie acquise	-219
Moins : Passifs non courants	-11 170
Flux de trésorerie, nette de la trésorerie acquise	13 641

En application de la méthode du goodwill complet, le goodwill résiduel s'élève à 22,8 millions d'euros. Il correspond à un vrai savoir-faire métier des équipes et un potentiel de développement sur le marché de la Prestation de Santé A Domicile (PSAD). Pour rappel, le goodwill pour le groupe Médical Santé reste provisoire au 30 juin 2022.

Documents Financiers Consolidés

Depuis leurs intégrations dans le périmètre de Damartex, ces acquisitions ont contribué au chiffre d'affaires pour 6,0 millions d'euros et au résultat net pour -0,1 millions d'euros au 30 juin 2022.

Sur une base de 12 mois représentant un exercice complet, leurs contributions auraient été environ 14 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et 0,1 millions d'euros sur le résultat net.

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Les récentes acquisitions ne modifient pas les secteurs opérationnels existants, le Groupe reste organisé en trois secteurs d'activité distincts :

- le secteur « Fashion » regroupant les enseignes Damart, Afibel, Xandres et la Maison du Jersey qui commercialisent les articles textiles ;
- le secteur « Home & Lifestyle » regroupant les enseignes Coopers of Stortford, 3Pagen, Vitrine Magique et Delaby qui commercialisent des produits d'équipements de la personne et de la maison ;
- le secteur « Healthcare » regroupant les enseignes Sédagyl, Santéol (incluant Perf R et JP Consult), MSanté (incluant Optimum Medical) et Médical Santé, spécialisées sur le secteur de la santé et du bien vieillir à domicile.

Toutes les récentes acquisitions viennent développer le secteur Healthcare du Groupe.

Ces secteurs donnent une vision pertinente de la performance du groupe Damartex, en lien avec sa stratégie.

30 juin 2021

<i>En milliers d'euros</i>	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	555 060	177 648	31 448	764 156
EBITDA opérationnel	16 981	14 633	4 623	36 237
Résultat opérationnel courant	6 869	12 573	2 590	22 032
Résultat opérationnel	6 572	13 379	1 930	21 881
Dotations aux amortissements	13 110	2 179	2 173	17 461
Investissements	8 452	622	107	9 180

30 juin 2022

<i>En milliers d'euros</i>	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	TOTAL
Chiffre d'affaires	535 486	147 553	35 939	718 979
EBITDA opérationnel	8 606	-3 048	3 307	8 864
Résultat opérationnel courant	3 894	-7 417	835	-2 688
Résultat opérationnel	5 474	-7 728	413	-1 840
Dotations aux amortissements	13 529	3 189	2 738	19 456
Investissements	13 667	2 134	563	16 364

Documents Financiers Consolidés

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon les enseignes :

<i>En milliers d'euros</i>		30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
FASHION	Damart	428 774	439 447
	Afibel	80 553	88 448
	Xandres	26 159	21 726
	La Maison du Jersey	0	5 439
	Total Fashion	535 486	555 060
HOME & LIFESTYLE	3Pagen	68 777	77 795
	Vitrine Magique	16 327	19 661
	Coopers of Stortford	62 434	75 900
	Delaby	15	4 292
	Total Home & Lifestyle	147 553	177 648
HEALTHCARE	Sedagyl	20 655	22 753
	Santéol	10 293	8 695
	MSanté	2 343	0
	Médical Santé	2 649	0
	Total Healthcare	35 939	31 448
TOTAL		718 979	764 156

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon les canaux de distribution :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Ventes par correspondance	382 111	459 234
E-Commerce	129 227	137 904
Magasins	170 164	137 854
Wholesales	22 193	20 469
Services	15 284	8 695
TOTAL	718 979	764 156

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
France	349 166	368 201
Bénélux	99 472	89 985
Grande-Bretagne	193 557	218 433
Allemagne	62 690	70 516
Autriche	6 200	7 279
Suisse	7 893	9 718
Tunisie	0	24
TOTAL	718 979	764 156

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	409	1 946
Autres produits opérationnels	409	1 946
Autres éléments opérationnels	-796	-1 857
Autres charges opérationnelles	-796	-1 857
Dépréciations d'actifs	1 235	-240
TOTAL	848	-151

Le résultat net sur cession d'actifs comprend principalement la cession d'un magasin dont Damart était propriétaire, cet actif était classé en actifs destinés à être cédés au 30 juin 2021.

Les autres charges opérationnelles sont composées de la poursuite de la mise en place d'évolutions organisationnelles (démarrées il y a deux exercices) et de divers éléments non récurrents (litiges, risques, ...).

Les dépréciations d'actifs se composent de reprises sur dépréciations liées à la diminution du risque sur les pertes de valeur comptabilisées précédemment (cf note 14).

Au 30 juin 2021 les autres charges opérationnelles étaient principalement liées à la cession d'un entrepôt logistique en Allemagne et à la poursuite de la mise en place d'évolutions organisationnelles (démarrées au 30 juin 2020).

7. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Produits financiers	1 015	123
Effets de change	105	2 301
Produits financiers	1 120	2 424
Charges financières	-482	-1 694
Charges financières liés aux passifs d'engagements locatifs	-959	-1 440
Charges financières	-1 441	-3 134
TOTAL	-321	-710

8. IMPOTS

8.1 Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
RESULTAT AVANT IMPOT	-2 160	21 171
<i>Taux de l'impôt</i>	<i>27,50%</i>	<i>28,00%</i>
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	-594	5 928
Différences de taux (*)	-780	-1 054
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	5 278	980
Crédits d'impôts	-240	139
Charges non déductibles et divers	5	-1 119
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	3 669	4 874
Dont impôt exigible	1 978	4 810
Dont impôt différé	1 691	64
<i>Taux effectif d'imposition</i>	-169,9%	<i>23,0%</i>

(*) Essentiellement liées aux activités hors de France ayant un taux d'impôts différents (Grande-Bretagne, Tunisie).

8.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2022 à partir des budgets, plans à moyen terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et des dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

Le tableau suivant présente le montant des déficits pour le Groupe ainsi que la répartition entre l'activation ou non de ses déficits :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2021		
	Base	Montant impôts activés	Montant impôts non activés
Benelux	11 979		2 994
Grande-Bretagne	456	22	65
Allemagne	1 768	548	
France	65 195		18 255
Suisse	6 349		1 460
TOTAL	85 747	570	22 774

Documents Financiers Consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022		
	Base	Montant impôts activés	Montant impôts non activés
Benelux	13 285		3 321
Grande-Bretagne	532	121	0
Allemagne	8 437		2 615
France	72 204		18 650
Suisse	7 652		1 760
TOTAL	102 110	121	26 347

8.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Tunisie	145	119
France	0	698
TOTAL	145	817

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Allemagne	6 425	6 091
Benelux	1 035	1 190
Grande-Bretagne	5 324	4 796
France	4 927	0
TOTAL	17 711	12 077

8.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
IDA liés aux avantages du personnel	2 132	2 974
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	1 449	1 788
IDA sur instruments de couverture de change	0	79
IDA sur programme fidélité	219	303
IDA sur frais de publicité	165	224
IDA sur différences temporaires	1 802	1 406
IDA sur report déficitaires	121	26
IDA sur restructuration	0	1 349
IDA Autres	1 009	1 511
Compensation IDA/IDP	-6 752	-8 843
TOTAL	145	817

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
IDP liés aux avantages du personnel	2 116	1 207
IDP sur immobilisations (in)corporelles	4 368	4 547
IDP sur IFRS 16 - Contrat de location	1 585	1 507
IDP sur instruments de couverture de change	2 968	0
IDP sur autres différences temporaires	51	43
IDP liés aux marques et brevets	12 299	11 856
Autres	1 076	1 759
Compensation IDA/IDP	-6 752	-8 843
TOTAL	17 711	12 077

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
ID liés aux méthodes de provisions	0	-249
ID liés aux avantages du personnel	-189	-94
ID sur immobilisations (in)corporelles	-202	499
ID sur autres différences temporaires, sociales et fiscales	2 007	-149
ID sur instruments de couverture de change	592	-85
ID liés aux activations des déficits	-98	346
Autres	-419	-204
TOTAL	1 691	64

Documents Financiers Consolidés

9. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	-5 792	16 243
Nombre moyen d'actions	11 598 500	9 834 125
Nombre moyen d'actions propres	425 356	479 855
Nombre d'actions à retenir	11 173 144	9 354 270
Résultat net par action (en euros)	-0,52	1,74
Effet de la dilution		
Effet dilutif (SO et AGA)	-58 075	-39 029
Nombre d'actions à retenir	11 173 144	9 354 270
Résultat net dilué par action (en euros)	-0,52	1,74

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2021	ACHATS	VENTES	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2022
Nombre d'actions propres	434 462	30 188	-48 149		416 501
Prix moyen (en euros)	20,71				20,46
TOTAL (en milliers d'euros)	8 997	568	-1 014	-29	8 522

10. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	30 JUIN 2021
Variation de valeur	-2 379	3 698	889	2 208
Recyclage en résultat	1 050			1 050
Effets d'impôts	420	0	-161	259
TOTAL	-909	3 698	728	3 517

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	30 JUIN 2022
Variation de valeur	11 351	339	3 482	15 172
Recyclage en résultat	-2 424			-2 424
Effets d'impôts	-2 455	0	-1 448	-3 903
TOTAL	6 472	339	2 033	8 845

Documents Financiers Consolidés

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2022		NET	30 JUIN 2021 NET
	BRUT	AMORT. ET DEP.		
Goodwill	72 592	-7 543	65 049	42 253
Brevets, licences, logiciels	57 001	-45 405	11 596	15 080
Marques	75 734	-32 871	42 863	42 865
Autres immobilisations incorporelles	22 455	-4 195	18 260	11 991
TOTAL	227 782	-90 014	137 768	112 190

11.1 Valeur brute

En milliers d'euros	GOODWILL	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2021	49 796	53 789	75 236	15 528	194 349
Acquisitions	0	838	0	8 015	8 853
Cessions	0	-710	-30	-426	-1 166
Effets de variations de change	-1	54	202	0	255
Variation de périmètre	22 797	120	326	2 466	25 709
Autres mouvements	0	2 910	0	-3 127	-217
Au 30 juin 2022	72 592	57 001	75 734	22 455	227 782

Les autres mouvements se composent essentiellement de mouvements entre immobilisations en cours et logiciel (liés à l'activation ou à l'abandon de projet informatique).

11.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	GOODWILL	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2021	-7 543	-38 708	-32 371	-3 538	-82 160
Amortissements et dépréciations	0	-7 179	30	-658	-7 807
Cessions	0	634	0	0	634
Effets de variations de change	0	-52	-204	0	-255
Variation de périmètre	0	-100	-326	0	-426
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Au 30 juin 2022	-7 543	-45 405	-32 871	-4 195	-90 014
Valeur nette au 30 juin 2022	65 049	11 596	42 863	18 260	137 768

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 14.

11.3 Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par secteur opérationnel comme suit :

En milliers d'euros		GOODWILL	MARQUES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Fashion	Damart	3 711	8 970	12 681	12 681
	Afibel	0	30	30	30
	Xandres	0	1 574	1 574	1 574
Home&Lifestyle	3 Pagen	4 213	19 425	23 638	23 638
	Coopers of Stortford	9 036	12 864	21 900	21 903
Healthcare	Santéol	28 700	0	28 700	25 292
	MSanté	13 907	0	13 907	0
	Médical Santé	5 482	0	5 482	0
TOTAL		65 049	42 863	107 912	85 118

Documents Financiers Consolidés

Le goodwill de Médical Santé est provisoire au 30 juin 2022, les travaux d'affectation du prix d'acquisition seront réalisés au pour la clôture du 30 juin 2023.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2022			30 JUIN 2021
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Terrain	6 461	-232	6 229	6 238
Constructions	73 758	-48 070	25 688	27 456
Installations techniques, matériel et outillage	40 857	-35 433	5 424	4 994
Autres immobilisations corporelles	113 283	-91 320	21 963	19 879
Immobilisations corporelles en cours	927	0	927	494
TOTAL	235 286	-175 056	60 230	59 060

12.1 Valeur brute

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2021	6 470	73 394	37 685	108 773	494	226 815
Acquisitions	0	370	1 111	5 509	521	7 511
Cessions	-9	-7	-223	-3 466	0	-3 705
Effets de variations de change	0	-3	2	-1	-1	-4
Variation de périmètre	0	0	2 257	2 164	32	4 453
Autres mouvements	0	4	25	305	-119	215
Au 30 juin 2022	6 461	73 758	40 857	113 283	927	235 285

12.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2021	-232	-45 938	-32 691	-88 893	0	-167 753
Amortissements et dépréciations	0	-2 141	-1 212	-4 190	0	-7 543
Cessions	0	1	219	3 302	0	3 522
Effets de variations de change	0	7	0	3	0	10
Variation de périmètre	0	0	-1 749	-1 542	0	-3 291
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Au 30 juin 2022	-232	-48 070	-35 433	-91 320	0	-175 055
Valeur nette au 30 juin 2022	6 229	25 688	5 424	21 963	927	60 230

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 14.2.

Documents Financiers Consolidés

13. CONTRAT DE LOCATION

13.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi par nature d'actif :

En milliers d'euros	30 JUIN 2022			30 JUIN 2021
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Droits au bail	7 676	-3 724	3 952	4 184
Terrain et Constructions	0	0	0	0
Baux commerciaux	116 462	-46 006	70 457	76 930
Autres	12 467	-6 266	6 201	4 756
TOTAL	136 605	-55 996	80 610	85 870

Les baux commerciaux correspondent essentiellement aux contrats de locations immobilières relatifs aux activités magasins du Groupe.

La catégorie Autres porte sur les contrats de location relatifs aux véhicules, aux biens informatiques et industriels.

13.1.1 Valeur brute

En milliers d'euros	DROITS AU BAIL	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	BAUX COMMERCIAUX	AUTRES	TOTAL
Au 30 juin 2021	8 880	0	106 892	8 431	124 203
Acquisitions	0	0	8 553	1 182	9 735
Cessions	-1 204	0	-373	0	-1 577
Effets de variations de change	0	0	-1	0	-1
Variation de périmètre	0	0	1 391	2 854	4 245
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Au 30 juin 2022	7 676	0	116 462	12 467	136 605

13.1.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	DROITS AU BAIL	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	BAUX COMMERCIAUX	AUTRES	TOTAL
Au 30 juin 2021	-4 696	0	-29 962	-3 675	-38 333
Amortissements et dépréciations	144	0	-16 429	-1 830	-18 115
Cessions	828	0	373	0	1 201
Effets de variations de change	0	0	12	0	12
Entrée périmètre	0	0	0	-761	-761
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Au 30 juin 2022	-3 724	0	-46 006	-6 266	-55 996
Valeur nette au 30 juin 2022	3 952	0	70 457	6 201	80 610

13.2 Passifs d'engagements locatifs

Les passifs d'engagements locatifs se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
A un an au plus	17 674	15 337
Plus d'un an et moins de cinq ans	48 377	49 973
A plus de cinq ans	10 143	16 395
TOTAL	76 194	81 705

La variation des engagements locatifs au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2021	81 705
Mise en place nouveaux contrats de location	9 733
Remboursement des passifs	-17 971
Effets de variations de change	11
Variation de périmètre	2 716
Au 30 juin 2022	76 194

14. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.2.1. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

14.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme, établis sur une durée de 5 ans pour les UGT en retournement, 6 ans pour les UGT en phase de croissance et 4 ans pour les autres, est basé sur des données historiques de la société. Les taux de croissance à l'infini retenus au 30 juin 2022 sont :

- 0,5% pour les UGT du secteur opérationnel « Fashion » (idem au 30 juin 2021), sauf pour l'enseigne haut de gamme où le taux de 1% a été retenu au 30 juin 2022 idem au 30 juin 2021 ;
- 1% pour les UGT du secteur opérationnel « Home & Lifestyle » idem au 30 juin 2021 ;
- 2% pour les UGT du secteur opérationnel « Healthcare », idem au 30 juin 2021.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (0,83%) associé à une prime de risque (9%).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 12% (30 juin 2021 : 9,6%).

Comme pour chaque exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Les différentes activités du Groupe se situant dans un environnement relativement homogène, les hypothèses présentées ci-dessus ont été appliquées à l'ensemble des UGT.

Le Groupe a intégré la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation établis au 30 juin 2022. La méthode retenue consiste à intégrer les droits d'utilisation dans la valeur testée, nets des passifs liés aux engagements locatifs. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont également retraitées dans l'EBITDA retenu pour les tests.

14.2 Tests de dépréciation

Au 30 juin 2022, l'activité magasin revient à une situation proche d'avant pandémie, une partie des risques (essentiellement sur la partie corporelle des immobilisations) a été reprise. Par mesure de prudence, les dépréciations comptabilisées sur la partie incorporelle du réseau magasin (notamment sur les droits au bail) a été conservée dans les comptes du Groupe au 30 juin 2022.

En millions d'euros	FASHION			HOME & LIFESTYLE		HEALTHCARE			TOTAL
	DAMART	AFIBEL	XANDRES	3PAGEN	COOPERS OF STORTFORD	SANTEOL	MSanté	Médical Santé	
Paramètres retenus dans les analyses DCF									
Taux d'actualisation	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%			
Taux de croissance long terme	0,5%	0,5%	1,0%	2,0%	2,0%	5,0%			
Valeur nette comptable des actifs à durée d'utilité indéterminée au 30 juin 2021									
Valeur nette comptable - Goodwill	3,7	-	-	4,2	9,0	25,3	-	-	42,2
Valeur nette comptable - Marque	9,0	-	1,4	19,4	12,9	-	-	-	42,7
Valeur nette comptable - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	3,8	-	0,5	-	-	-	-	-	4,3
Total	16,5	-	1,9	23,6	21,9	25,3	-	-	89,3
Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée en 2020/2021									
Dépréciation - Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation - Marque	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	(0,2)	-	-	-	-	-	-	-	(0,2)
Total	(0,2)	-	-	-	-	-	-	-	(0,2)
Valeur nette comotable au 30 juin 2021 après dépréciation - Total	16,3	-	1,9	23,6	21,9	25,3	-	-	89,1

	FASHION			HOME & LIFESTYLE		HEALTHCARE			TOTAL
En millions d'euros	DAMART	AFIBEL	XANDRES	3PAGEN	COOPERS OF STORTFORD	SANTEOL	MSanté	Médical Santé	
Paramètres retenus dans les analyses DCF									
Taux d'actualisation	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%	11,7%			
Taux de croissance long terme	0,5%	0,5%	1,0%	2,0%	2,0%	2,0%			
Valeur nette comptable des actifs à durée d'utilité indéterminée au 30 juin 2022									
Valeur nette comptable - Goodwill	3,7	-	-	4,2	9,0	28,7	13,9	5,5	65,0
Valeur nette comptable - Marque	9,0	-	1,6	19,4	12,9	-	-	-	42,9
Valeur nette comptable - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	3,2	-	0,7	-	-	-	-	-	3,9
Total	15,9	-	2,3	23,6	21,9	28,7	13,9	5,5	111,8
Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée en 2021/2022									
Dépréciation - Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation - Marque	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette comotable au 30 juin 2022 après dépréciation - Total	15,9	-	2,3	23,6	21,9	28,7	13,9	5,5	111,8

Compte tenu de l'amélioration vue sur l'activité magasin, une reprise de 1,2 M€ a été comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne *Dépréciations d'actifs* au 30 juin 2022.

Pour tous les autres actifs testés, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2022.

14.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation notamment sur le WACC et sur le taux de croissance à l'infini. Les résultats sont les suivants :

En millions d'euros	Hausse de 1% du taux WACC	Baisse de 0,5% du taux de croissance à l'infini
Variation de dépréciation (- : dépréciation complémentaire)	(0,5)	-

Les résultats de ces tests de sensibilité ne remettent pas en question l'absence de dépréciation sur l'exercice.

Documents Financiers Consolidés

15. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Valeurs brutes	159 562	135 595
Dépréciation	-17 075	-23 150
TOTAL	142 487	112 445

16. CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Valeurs brutes	43 916	45 663
Dépréciation	-4 338	-4 521
TOTAL	39 577	41 142

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Non échues et non dépréciées	30 401	28 414
Echues, non dépréciées < 30 jours	5 915	11 359
Echues, non dépréciées > 30 jours	3 168	552
Echues et dépréciées	4 431	5 338
TOTAL	43 916	45 663

Risque clients

La très grande majorité des clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles.

Le risque clients porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Des provisions sont comptabilisées en fonction des probabilités de recouvrement pour faire face à ce risque.

17. AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Avances et acomptes versés	5 325	6 208
Charges constatées d'avance	5 146	3 820
Autres créances	6 288	3 012
TOTAL	16 759	13 041

18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Comptes bancaires		14 131	60 629
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 131	60 629
Concours bancaires	20	-55 578	-34 549
Trésorerie à la clôture		-41 447	26 080

19. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Capital émis	57 992	57 992
Réserve légale	9 458	9 458
Prime d'émission	100 410	100 410
Ecarts de conversion	-9 750	-10 090
Autres réserves	4 914	-16 530
Résultat net	-5 830	16 296
TOTAL	157 195	157 536

Au 30 juin 2022, le capital social est composé de 11.598.300 actions entièrement libérées de valeur nominale de 5 euros.

Compte tenu de l'impact du contexte dégradé et de la poursuite du plan de transformation du Groupe, le Directoire proposera la distribution d'un dividende de 0,10 € par action lors de l'Assemblée Générale prévue le 17 novembre 2022.

Pour rappel, le dividende au titre de l'exercice clos en 2021 était de 0,40€ par action.

Documents Financiers Consolidés

20. DETTES FINANCIERES

20.1 Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Emprunts bancaires		980	0
Dettes financières diverses		5 597	60
Dettes financières à plus d'un an		6 577	60
Emprunts bancaires		0	100
Concours bancaires	18	55 578	34 549
Dettes financières à moins d'un an		55 578	34 649
DETTES FINANCIERES		62 155	34 709

Les dettes financières diverses contiennent majoritairement les paiements différés des titres des sociétés acquises sur l'exercice.

20.2 Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Taux variable	55 578	34 649
Taux fixe	6 577	60
TOTAL	62 155	34 709

20.3 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
GBP		
EUR	62 155	34 709
USD		
TOTAL	62 155	34 709

20.4 Les covenants

Le Groupe dispose de lignes de financement d'un montant total de 120 millions assortis de covenants financiers spécifiant un niveau d'endettement net maximum par rapport à l'EBITDA et aux capitaux propres du Groupe.

Compte tenu de l'environnement particulier actuel et des acquisitions réalisées au cours de l'exercice, le Groupe a obtenu en juillet et août 2022, de l'ensemble de ses partenaires bancaires, un « covenant holiday » impliquant l'absence de test des covenants financiers au 30 juin 2022.

Les conditions au 30 juin 2023 restent inchangées.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

En milliers d'euros	VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE				
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	41 142	41 142		41 142	
Trésorerie	60 629	60 629		60 629	
Dépôts et cautions	1 639	1 639		1 639	
Actifs financiers		0			
Instruments dérivés actifs	1 223	1 223			1 223
Instruments financiers actifs	104 633	104 633	0	103 410	1 223
Concours bancaires	-34 549	-34 549		-34 549	
Dettes financières diverses	-160	-160		-160	
Instruments dérivés passifs	-1 502	-1 502			-1 502
Fournisseurs	-109 853	-109 853		-109 853	
Instruments financiers passifs	-146 064	-146 064	0	-144 562	-1 502
TOTAL AU 30 JUIN 2021	-41 431	-41 431	0	-41 152	-279

En milliers d'euros	VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE				
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	39 577	39 577		39 577	
Trésorerie	14 131	14 131		14 131	
Dépôts et cautions	1 661	1 661		1 661	
Actifs financiers		0			
Instruments dérivés actifs	11 179	11 179			11 179
Instruments financiers actifs	66 549	66 549	0	55 370	11 179
Concours bancaires	-55 578	-55 578		-55 578	
Emprunts bancaires	-980	-980		-980	
Dettes financières diverses	-5 597	-5 597		-5 597	
Instruments dérivés passifs	-386	-386			-386
Fournisseurs	-114 066	-114 066		-114 066	
Instruments financiers passifs	-176 607	-176 607	0	-176 221	-386
TOTAL AU 30 JUIN 2022	-110 058	-110 058	0	-120 851	10 793

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Pour faire face à cet engagement, pour rappel, le Groupe dispose de lignes de financement d'un montant total de 120 millions d'euros.

Documents Financiers Consolidés

22. DETTES FINANCIERES NETTES

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	14 131	60 629
Dettes financières	20	-62 155	-34 709
TOTAL		-48 024	25 920

La variation de la dette financière nette s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	30 JUIN 2021	Variation de trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Autres	30 JUIN 2022
Emprunt bancaire	0	128		-1 108		-980
Dettes financières diverses	-60	60		-5 597		-5 597
Dettes financières à plus d'un an	-60	188	0	-6 705	0	-6 577
Emprunts bancaires	-100	100				0
Dettes financières diverses	0					0
Dettes financières à moins d'un an	-100	100	0	0	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	60 629	-47 226	8	720		14 131
Concours bancaire	-34 549	-20 871	-4	-154		-55 578
Trésorerie	26 080	-68 097	4	566	0	-41 447
Dette fin. Nette (-) ; Excédent fin. Net (+)	25 920	-67 809	4	-6 139	0	-48 024

23. ENGAGEMENT D'ACHATS DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
A mois d'un an		0	0
Entre un an et cinq ans		5 815	0
A plus de cinq ans		0	0
TOTAL		5 815	0

Suite aux acquisitions réalisés sur l'exercice sur le secteur « Healthcare », le Groupe a mis en place des engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle. La variation de ces engagements seront comptabilisés en contrepartie des réserves part du Groupe.

24. AVANTAGES AU PERSONNEL

24.1 Actifs liés aux avantages au personnel

En milliers d'euros	30 JUIN 2022			30 JUIN 2021
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ACTIFS NETS	ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-18 644	24 847	6 204	6 354
TOTAL	-18 644	24 847	6 204	6 354

24.2 Passifs liés aux avantages au personnel

En milliers d'euros	30 JUIN 2022			30 JUIN 2021
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-8 822	787	-8 035	-9 067
Indemnité départ à la retraite Allemagne	-7 672		-7 672	-10 893
Provision préretraite Belgique	-242		-242	-220
Participation légale France	-26		-26	-25
TOTAL	-16 762	787	-15 975	-20 204

24.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

En milliers d'euros	30 JUIN 2022		30 JUIN 2021
Coûts des services rendus		-986	-964
Coûts financiers nets		-497	-565
Charges nettes de l'exercice		-1 484	-1 529
Dont comptabilisé			
	en charges de personnel	-986	-964
	en charges financières	-497	-565
	en autres charges opérationnelles	0	0

24.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

En milliers d'euros	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2020	-9 082	1 270	-7 812
Variation de périmètre	25		25
Charges nettes de l'exercice	-1 056	9	-1 047
- Coûts des services rendus	-981	0	-981
- Coûts financiers	-75	0	-75
- Rendement attendu du fonds	0	9	9
Cotisations versées	0	0	0
Prestations servies	310	-311	-1
Ecart actuariels générés	-109	-98	-207
Au 30 juin 2021	-9 912	869	-9 042
Evolution normative IFRIC	917		917
Charges nettes de l'exercice	-1 026	17	-1 009
- Coûts des services rendus	-961	0	-961
- Coûts financiers	-65	0	-66
- Rendement attendu du fonds	0	17	17
Cotisations versées	0	0	0
Prestations servies	370	-117	252
Ecart actuariels générés	829	18	846
Au 30 juin 2022	-8 822	787	-8 035

Documents Financiers Consolidés

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2020	-25 647	30 545	4 898
Charges nettes de l'exercice	-558	443	-115
- <i>Coûts des services rendus</i>	-142		-142
- <i>Coûts des services passés (égalité du minimum garanti)</i>	-45		-45
- <i>Coûts financiers</i>	-371		-371
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		443	443
Cotisations versées		117	117
Prestations servies	1 810	-1 810	0
Ecart actuariels générés	666	441	1 107
Ecart de conversion	-1 559	1 906	347
Au 30 juin 2021	-25 288	31 642	6 354
Charges nettes de l'exercice	-579	599	20
- <i>Coûts des services rendus</i>	-104		-104
- <i>Coûts des services passés (égalité du minimum garanti)</i>	0		0
- <i>Coûts financiers</i>	-475		-475
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		599	599
Cotisations versées		295	295
Prestations servies	1 446	-1 446	0
Ecart actuariels générés	5 862	-6 328	-466
Ecart de conversion	-85	86	1
Au 30 juin 2022	-18 644	24 847	6 203

Indemnité de départ à la retraite en Allemagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2020	-11 191	0	-11 191
Charges nettes de l'exercice	40		40
- <i>Coûts des services rendus</i>	159		159
- <i>Coûts financiers</i>	-119		-119
- <i>Rendement attendu du fonds</i>			0
Cotisations versées			0
Prestations servies	269		269
Ecart actuariels générés	-11		-11
Au 30 juin 2021	-10 893	0	-10 893
Charges nettes de l'exercice	121		121
- <i>Coûts des services rendus</i>	78		78
- <i>Coûts financiers</i>	43		43
- <i>Rendement attendu du fonds</i>			0
Cotisations versées			0
Prestations servies			0
Ecart actuariels générés	3 100		3 100
Au 30 juin 2022	-7 672	0	-7 672

24.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
France		
Taux d'actualisation	2,0%	0,7%
Taux de croissance attendue des salaires	1,0%	1,0%
Grande -Bretagne		
Taux d'actualisation	3,8%	1,9%
Taux de croissance attendue des salaires	3,3%	3,3%
Allemagne		
Taux d'actualisation	3,1%	0,9%
Taux de croissance attendue des salaires	2,0%	2,0%

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

24.6 Test de sensibilité

24.6.1 Engagements

Au 30 juin 2022 la variation d'un demi-point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

En milliers d'euros	DIMINUTION DE 1 POINT	AUGMENTATION DE 1 POINT
France		
Impact coûts des services rendus	48	-57
Impact capitaux propres de la dette	356	1 751
Grande -Bretagne		
Impact coûts des services rendus	0	0
Impact capitaux propres de la dette	-2 796	2 796
Allemagne		
Impact coûts des services rendus	11	-9
Impact capitaux propres de la dette	-1 189	957

24.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 66 % au 30 juin 2022 et 66 % au 30 juin 2021).

Au 30 juin 2022 la variation d'un demi-point du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	DIMINUTION DE 1 POINT	AUGMENTATION DE 1 POINT
France		
Impact taux d'actualisation	-8	9
Grande -Bretagne		
Impact taux d'actualisation	-2	1

24.7 Cotisations à verser au régime en 2022-2023

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour la période annuelle suivant celle couverte par les présents états financiers annuels (soit à la clôture au 30 juin 2023) s'élève à :

- Sociétés anglaises : 295 milliers d'euros

25. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Passifs non courants	1 294	1 394
Dettes de rachat de droits de vote	1 325	2 279
TOTAL	2 619	3 673

Le Groupe a mis en place des promesses d'achat et de vente croisées avec les tiers détenant les droits de vote résiduels du périmètre Santéol acquis sur l'exercice précédent, promesses à échéance 5 ans. Cette dette est valorisée à 1,3 millions d'euros au 30 juin 2022, elle est évaluée à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en compte de résultat. Du fait de cet engagement le Groupe n'a pas reconnu d'intérêts minoritaires.

26. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2021	1 531	4 960	2 961	9 451
Dotation	36	389	209	634
Utilisation	-473	-4 533	-2 223	-7 229
Variations de change		0	12	12
Au 30 juin 2022	1 094	816	959	2 868

Les utilisations liées aux provisions pour restructurations sont en lien avec les *Autres éléments Opérationnels* de l'exercice (voir note 6) et sont sans impact significatif sur l'exercice.

27. AUTRES DETTES

En milliers d'euros	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Avances et acomptes reçus	16 534	18 459
Dettes sociales	24 757	29 186
Dettes fiscales	10 042	10 570
Produits constatés d'avance	1 344	1 771
Autres dettes	3 528	2 675
TOTAL	56 204	62 661

28. INSTRUMENTS DERIVES

28.1 Synthèse

En milliers d'euros	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Instruments dérivés actifs	11 179	1 223
Instruments dérivés passifs	-386	-1 502
TOTAL	10 793	-279

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

28.2 Analyse des instruments dérivés

En milliers d'euros	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
CHF	-218	58
USD	10 811	129
GBP	199	-466
TOTAL	10 793	-279

29. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme. Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

29.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD réalisés par des filiales ayant l'euro ou la livre sterling comme devise fonctionnelle compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient. Par ailleurs, certaines filiales de la zone euro réalisent des ventes en devises étrangères principalement en livre sterling.

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2020	1 523
Variations capitaux propres	-1 329
Impact résultat financier	-473
Au 30 juin 2021	-279
Variations capitaux propres	8 927
Impact résultat financier	2 145
Au 30 juin 2022	10 793

Le tableau suivant présente la sensibilité des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	
	- 5%	+ 5%
CHF	201	-201
USD	-6 568	6 568
GBP	-1 150	1 150
TOTAL	-7 517	7 517

29.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2022 de concours bancaires. A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

Documents Financiers Consolidés

29.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits baux, des concours bancaires, des lignes de financement moyen terme.

Le Groupe ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		374	274	2 766		3 414
Fournisseurs	82 926	26 928				109 853
Lignes de crédit moyen terme		32 000				32 000
Concours bancaires	2 549					2 549
Au 30 juin 2021	85 475	59 301	274	2 766	0	147 816

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		1 119	962	3 140		5 221
Dettes financières diverses		190		5 407		5 597
Fournisseurs	64 538	49 528				114 066
Lignes de crédit moyen terme		55 000				55 000
Concours bancaires	578					578
Au 30 juin 2022	65 116	105 837	962	8 547	0	180 462

29.4 Risque action

Au 30 juin 2022, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

29.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possibles afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis des actionnaires et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont jusqu'à lors été respectés. Compte-tenu de la crise sanitaire à laquelle Damartex fait face sur cet exercice, le test des covenants financiers ne sera pas effectué par les prêteurs au 30 juin 2022, suite à un accord obtenu avec l'ensemble d'entre eux.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 milliers d'euros de trésorerie et sur 3 000 actions.

29.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

29.7 Risque climatique

Identification du risque

Comme pour toute entreprise, les activités du Groupe sont exposées aux risques physiques et de transition liée au changement climatique. L'accroissement des risques d'origine naturelle, extrêmes ou chroniques, la perte de la biodiversité, et l'accroissement de la pression sur la ressource en eau pourraient, en perturbant les opérations et la Supply Chain du Groupe, impacter la disponibilité des produits finis. La raréfaction des ressources et la mise en œuvre de la transition vers une économie bas carbone pourraient également augmenter les coûts de production. Enfin, les choix des consommateurs pourraient être influencés de manière croissante par l'impact associé à l'utilisation d'un produit (son empreinte carbone, son empreinte eau, son impact sur la biodiversité) tout comme par la performance environnementale globale du Groupe. Ainsi, si le Groupe n'anticipait pas suffisamment l'ensemble de ces impacts et ne s'engageait pas dans une démarche volontaire d'adaptation au changement climatique, sa performance financière et sa réputation pourraient être impactées.

Gestion du risque

La prise en considération des enjeux environnementaux, et notamment la lutte contre le changement climatique, fait partie intégrante du modèle d'affaires de Damartex. Le programme RSE Change Our World structure l'engagement d'atténuation des activités du Groupe autour d'objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs couvrent l'intégralité des impacts associés à la chaîne de valeur de Damartex afin de réduire l'impact non seulement des sites de production et de distribution, mais aussi de ses chaînes d'approvisionnement ainsi que les impacts associés à l'utilisation des produits par les consommateurs. Le Groupe s'est fixé des objectifs qui correspondent à ce que les dernières données scientifiques sur le climat jugent nécessaire pour suivre la trajectoire de + 1,5 °C à l'horizon 2050 développés dans la déclaration de performance extra-financière.

29.8 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

30. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. A partir de cette date, une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés. Au 30 juin 2022, la charge IFRS 2 annuelle représente 348 milliers d'euros (430 milliers d'euros au 30 juin 2021). Elle est comptabilisée en *Charges de personnel*.

30.1 Plans de stock-options

Le groupe ne dispose pas de plan de stock-options sur les trois derniers exercices.

30.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS ACQUISES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2022
2 décembre 2019	1	5 000	14,00	30/06/2022	30/06/2022	0	-5 000	0
2 décembre 2019	47	45 753	14,00	02/12/2021	02/12/2021	-31 399	-14 354	0
2 décembre 2019	49	47 253	14,00	02/12/2022	02/12/2022	-36 462		10 791
21 janvier 2020	1	750	14,00	21/01/2022	21/01/2022	-474	-276	0
21 janvier 2020	1	750	14,00	21/01/2023	21/01/2023	-525		225
7 décembre 2020	50	46 221	10,00	07/12/2022	07/12/2022	-5 251		40 970
21 décembre 2020	1	10 000	10,00	30/06/2023	30/06/2023	0		10 000
3 novembre 2021	1	48 192	21,00	03/11/2024	03/11/2024	-44 723		3 469
Total		203 919				-118 834	-19 630	65 455

Les attributions d'actions gratuites sont soumises à des conditions de présence et/ou de performance.

31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	A un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de cinq ans	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Cautions bancaires		831		831	873
Garanties données			3 049	3 049	2 630
TOTAL	0	831	3 049	3 880	3 503

Ces engagements hors bilan comprennent des garanties données aux autorités douanières et aux établissements bancaires.

32. EFFECTIFS

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Effectif moyen	3 327	3 289

33. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2022 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2022	% D'INTERET 30 JUIN 2022	% D'INTERET 30 JUIN 2021
Damartex	Roubaix (France)	(mère)		
Damart	Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Leurent	Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	Villeneuve d'Ascq (France)	0,00	0,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Genève (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
DMT	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afibel	Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Auber Tissus	Villeneuve d'Ascq (France)	0,00	0,00	100,00
Silveredge	Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
TEDL	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
TEDR	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Xandres NV	Destelbergen (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Xandres Nederland BV	Naarden (Pays Bas)	100,00	100,00	100,00
Xandres DE	Alsdorf (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
3Pagen Versand und Handelsgesellschaft GmbH	Alsdorf (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Mandata Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH & Co KG	Alsdorf (Allemagne)	0,00	0,00	94,00
3Pagen Vertriebsgesellschaft AG	Otelfingen (Suisse)	100,00	100,00	100,00
3Pagen Handelsgesellschaft mbH	Hallein (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Damartex Seed+	Roubaix (France)	0,00	0,00	100,00
Damartex Shanghai	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
Santéol Holding	Strasbourg (France)	95,00	100,00	100,00
Santéol Strasbourg	Strasbourg (France)	97,50	100,00	100,00
Santéol Méditerranée	Aix en Provence (France)	95,00	100,00	100,00
Deppssoft	Krautergersheim (France)	70,00	100,00	100,00
Santéol Ile de France	Croissy Sur Seine (France)	62,50	100,00	100,00
Perf R	Palaiseau (France)	100,00	100,00	-
JP Consult	Mouroux (France)	100,00	100,00	-
Lellis Group	Granville (France)	80,00	80,00	-
MSanté	Granville (France)	100,00	80,00	-
Optimum Medical	Montpellier (France)	100,00	80,00	-
Médical Santé Grand Nord	Mons-En-Baroeul (France)	95,00	95,00	-
Médical 59	Tourcoing (France)	100,00	95,00	-
Médical Santé Grand Ouest	Granville (France)	100,00	95,00	-
Médical Santé Grand Sud	Mouans-Sartoux (France)	100,00	95,00	-
Solutions Médicales Adaptées	Mons-En-Baroeul (France)	100,00	95,00	-

34. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

34.1 Relations entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D.

34.2 Relations entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale ;
- cash pooling ;
- prestations de services.

34.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 1 171 milliers d'euros.

En milliers d'euros	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Montant des rémunérations allouées	1 095	777
Avantages postérieurs à l'emploi	8	9
Paieement en actions	68	68
TOTAL	1 171	854

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite. Le paieement en actions représente la charge IFRS 2 des plans d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

34.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

- Stock-options**

Aucun plan de stock-options en cours au 30 juin 2022.

- Actions gratuites**

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN DE CONSERVATION	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2022	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2021
2 décembre 2019	14,00	02/12/2021	02/12/2021	0	14 630
2 décembre 2019	14,00	02/12/2022	02/12/2022	10 791	13 200
7 décembre 2020	10,00	07/12/2022	07/12/2022	40 970	44 805
21 décembre 2020	10,00	30/06/2023	30/06/2023	10 000	10 000
3 novembre 2021	21,00	03/11/2024	03/11/2024	3 469	
Total				65 230	82 635

35. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Renforcement du pôle Healthcare

Le 25 juillet 2022, le Groupe a fait l'acquisition de 100% des titres de la société Icelus Medical par l'intermédiaire de la société Santéol Holding prestataire de santé à domicile, spécialisé dans la perfusion et la nutrition.

Le groupe Damartex renforce ainsi son pôle Healthcare.

L'intégration de Icelus Medical dans les comptes du groupe Damartex interviendra dès le 1er juillet 2022.

En raison de la récente date d'acquisition, les travaux sur le regroupement d'entreprise ne sont pas encore finalisés.

Cyberattaque chez Damart

Le 15 août 2022, Damart a constaté une tentative d'intrusion informatique sur ses serveurs. Les équipes de Damart ont immédiatement réagi pour prévenir toute attaque mais les protocoles de sécurité mis en place ont affecté temporairement certains des services, y compris les sites e-commerce de Damart et les livraisons. Aucune fuite de données n'a été détectée.

Toutes les équipes ont fait preuve d'une grande réactivité, l'ensemble des services ont été de nouveau opérationnels quelques jours après.

RAPPORT FINANCIER

2021-2022

RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX

damartex
GROUP

Résultats Financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

DATE D'ARRETE	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	57 991 500	57 991 500	103 096 000	103 096 000	103 096 000
Nombre d'actions ordinaires	11 598 300	11 598 300	7 364 000	7 364 000	7 364 000
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 026 526	366 002	366 000	392 300	411 280
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	24 566 325	6 758 351	-3 966 760	10 332 686	15 047 741
Impôts sur les bénéfices	-771 762	-1 205 122	-1 014 383	501 950	-977 887
Dot. Amortissements et provisions	35 444 119	-9 223 277	34 541 726	62 267 112	2 623 263
Résultat net	-10 106 031	17 186 750	-37 395 103	-52 436 376	13 402 365
Résultat distribué	4 466 292	0	0	3 520 390	4 539 217
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,18	0,69	-0,40	1,33	2,18
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,87	1,48	-5,09	-7,12	1,82
Dividende attribué	0,39	0,00	0,00	0,48	0,62
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	16	1	1	2	1
Masse salariale	1 028 372	690 445	599 073	680 220	511 143
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	794 046	294 374	449 916	437 329	432 567

RAPPORT FINANCIER

2021-2022

COMPTES SOCIAUX



BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Capitaux propres	195 410	182 689
Résultat bilan	-10 106	17 187
SITUATION NETTE	185 304	199 876
Provisions risques et charges	1 238	968
Dettes LMT		
CAPITAUX PERMANENTS	186 542	200 844
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	194 779	229 158
FONDS DE ROULEMENT	-8 237	-28 314
Stocks nets	0	0
Clients	832	0
Autres créances	61 554	22 982
Fournisseurs	572	671
Autres dettes	17 320	62 715
BFDR	44 494	-40 404
Trésorerie actif	2 714	14 229
Trésorerie passif	55 445	2 139
TRESORERIE	-52 731	12 090

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Chiffre d'affaires net	2 027	366
Charges d'exploitation	-3 359	-2 641
• Personnel	-1 822	-985
• Impôts et taxes	-124	-60
• Autres achats et charges externes	-794	-774
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	-619	-822
Résultat d'exploitation	-1 333	-2 275
Résultat financier	-9 369	21 567
Résultat courant avant IS	-10 702	19 292
Résultat exceptionnel	-176	-3 310
Résultat avant IS	-10 878	15 982
Impôts sur sociétés	772	1 205
RESULTAT NET	-10 106	17 187

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général 2018-07 du 10 décembre 2018" avec les dernières normes en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE

Méthode d'évaluation :

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-13-2013 modifiée le 5-11-2021, la société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

L'impact de ce changement de méthode est de 7K€.

CF - paragraphe "engagement hors bilan".

Méthode de présentation

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Le 20 juillet 2021, Damartex a fait l'acquisition de 80% des titres de la société **Lellis Group** qui détient 100% des titres de la société MSanté située à Granville dans la Manche (société de prestation de santé à domicile, spécialisée dans la perfusion et la nutrition).

Les sociétés **La Maison du Jersey** et **Auber Tissus** ayant cessé leur activité au 30 juin 2021, ont été dissoutes par Transmission Universelle de Patrimoine, le 8 novembre 2021 et radiées en décembre 2021.

La société **Damartex Seed+**, suite à la Transmission Universelle de son Patrimoine en date du 8 novembre 2021 a été radiée en décembre 2021.

Le 1er janvier 2022, les salariés de la société DSB occupant les **fonctions « corporate »** ont été transférés chez Damartex, ce transfert concerne 25 salariés.

Le 29 avril 2022, Damartex a acquis 95% des titres du Groupe **Médical Santé Grand Nord**.

Le groupe Médical Santé rassemble 85 collaborateurs et propose des produits de santé pour le maintien à domicile (MAD) et des prestations de santé à domicile (PSAD).

Le **Conflit en Ukraine**, depuis le début du conflit le 24 février dernier, la volatilité et la hausse des prix déjà constatées sur les marchés des matières premières et de l'énergie se sont intensifiées.

Les impacts économiques et financiers ainsi que la durée de cette situation sont difficiles à évaluer.

A ce stade, le groupe Damartex est essentiellement impacté au niveau de ses coûts d'énergie et de certaines matières premières.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En juillet 2022, les titres de la société Silveredge, détenues à 100% par Damartex, ont été cédés à Médical Santé Grand Nord.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'opportunité de constituer une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci est déterminé en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (Cash Flow prévisionnels, perspectives de résultats et de rentabilité, etc.).

Selon ces critères, des provisions pour dépréciation ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2021 pour 9 200k€, ainsi que des reprises pour 13 092k€.

Au 30 juin 2022 et après actualisation de ces mêmes critères, de nouvelles dotations aux provisions ont été constatées dans les comptes à hauteur de 38 500k€ (15.7M€ Damart, 9.1 M€ Afibel, 5 M€ 3Pagen entre autres), ainsi que des reprises pour 3 609k€ liées aux TUP (se reporter aux faits marquants).

Le total des provisions sur titres au 30 juin 2022 chez Damartex, s'élève à 126 689k€.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles donnent lieu à des provisions calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

DISPONIBILITES - EMPUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Damartex dispose de lignes de crédit pour 120 millions d'euros. Au 30/06/22 ces lignes ont été tirées à hauteur de 50 millions d'euros.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale brute. Lorsqu'il existe un risque d'irrecouvrabilité, une provision pour dépréciation est constituée et vient en déduction de cette valeur brute

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Retraites :

Changement de Méthode d'évaluation :

Conformément à la dernière mise à jour de la réglementation ANC2013-2 du 7-13-2013 modifié le 5-11-2021, la société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies, en vertu desquels :

- les salariés ont droit à une indemnité forfaitaire dès lors qu'ils atteignent un certain âge de départ à la retraite et qu'ils sont toujours employés par l'entité à cette date
- le montant de l'indemnité de départ à la retraite octroyée à un salarié dépend de l'ancienneté de celui-ci dans l'entité et est plafonnée à un nombre d'année de présence consécutives.

L'IFRS-IC conclut qu'une entité attribue des droits à une indemnité de retraite au titre de chaque année au cours de laquelle un employé rend des services à compter de la date à laquelle naît l'obligation pour la première fois et non sur toute la période d'emploi.

Cet engagement est réévalué à chaque clôture.

Les hypothèses retenues au 30 juin 2022 sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 2.00 %

Rendement à long terme attendu des actifs : 2.00 %

Taux augmentation future des salaires : 1 %

Au 30 juin 2022, le passif net lié à cet engagement pour la société Damartex, s'élève à 272 K€.

Dettes sur Minoritaires :

Damartex a mis en place des promesses d'achat et de vente croisées avec les actionnaires minoritaires :

- du groupe Santéol à échéance 5 ans. Au 30/06/22 le montant de l'engagement associé est estimé à 1.3 millions d'euros.
- du groupe Lellis (acquis sur l'exercice) à échéance 5 ans. Au 30/06/22 le montant de l'engagement associé est estimé à 4.7 millions d'euros.
- du groupe Médical Santé (acquis sur l'exercice) à échéance 5 ans. Au 30/06/22 le montant de l'engagement associé est estimé à 1.1 millions d'euros.

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 18 novembre 2020 et du 18 novembre 2021, la société a acheté 30.188 actions au cours moyen de 18,83€, et vendu 48.149 actions au cours moyen de 21,09€.

Le montant des frais de négociation à 929 €.

Les 30.188 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, et ce afin d'animer le marché pour un montant de 568 463 K€.

Par ailleurs, 65 455 actions auto-détenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2021/2022 et remises aux bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions existantes.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 416.501 actions au 30 juin 2022. Elles représentent 3,59 % du capital.

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place. L'écart éventuellement constaté est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise, s'élève à 859 235€.

HONORAIRES

Le montant HT des honoraires de nos commissaires aux comptes facturés, s'élève à 90 000 €.

- PWC, Lille pour 45 000€
- Ernst&Young et Autres, Lille pour 45 000€

INTEGRATION FISCALE

Régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Damartex société tête de groupe. En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Au titre de l'exercice 2021/2022, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est en perte à hauteur de -7 028k€, il n'y a donc pas d'impôt sur l'exercice au 30 juin 2022.

Au 30/06/2022, le déficit d'ensemble reportable est égal à 72 223 milliers d'euros.

Comptes sociaux

En application de la convention, l'économie d'impôt réalisée sur l'exercice grâce aux résultats bénéficiaires de certaines entités du groupe fiscal est considérée comme un produit d'intégration fiscale pour Damartex. Ce produit s'élève à 718 k€ au 30/06/2022.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2020/21	VARIATION EXERCICE 2021/22	SOLDE AU 30 JUIN 2022 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2021/22	SOLDE AU 30 JUIN 2022 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	57 992		57 992		57 992
Primes d'émission, d'apport	101 110		101 110		101 110
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	9 458		9 458		9 458
Réserves réglementées					
Autres réserves	88 899	-62 048	26 850	-1 160	25 691
Report à nouveau	-74 769	74 769	0	-10 106	-10 106
Résultat	17 187	10 106	27 293	10 106	37 399
Provisions réglementées					
Dividendes				1 160	
TOTAL	199 876	22 826	222 703	0	221 543
Variation					
Capitaux propres après affectation	199 876	22 826	222 703	-1 160	221 543

RAPPORT FINANCIER

2021-2022

85	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
93	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
95	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
100	PROJETS DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex
GROUP

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Damartex relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Comme décrit au paragraphe 2.11 « Dépréciation des actifs » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe teste chaque année la valeur de ses goodwill et de ses actifs ayant une durée d'utilité indéfinie, et évalue également s'il existe pour les autres immobilisations incorporelles et corporelles un indice de perte de valeur. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test et apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues.

Valeur de réalisation des stocks

Comme décrit au paragraphe 2.13 « Stocks » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour dépréciations des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation.

Rapport des commissaires aux comptes

Provision pour risques et charges

Comme décrit au paragraphe 2.18 « Provisions » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour risques et charges, notamment relatives aux plans de restructuration. Nous avons apprécié les données sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que le caractère approprié des hypothèses retenues.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et des méthodes comptables suivies par votre groupe, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables citées ci-dessus et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

Rapport des commissaires aux comptes

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 24 octobre 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société DAMARTEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAMARTEX relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations des régimes à prestations définies décrites dans la note "Changement de méthode" de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de la norme ANC 2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels selon les normes comptables françaises

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 192 888 531,09 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note "Participations et autres titres" de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie

Rapport des commissaires aux comptes

établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport des commissaires aux comptes

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 26 octobre 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Damartex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 26 octobre 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 26 octobre 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine MOITTIE

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2022, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Damartex clôture l'exercice 2021/2022 avec un chiffre d'affaires à 719,0 M€, en repli de -5,9% à taux réels par rapport à l'exercice précédent (-7,1% à taux de change constants), impacté par un contexte économique difficile. Après un premier semestre stable en comparaison de l'année précédente, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 317,2 M€ au second semestre, pâtissant d'un ralentissement des ventes de -12,3% à taux réels (-13,2% à taux constants) par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Damartex poursuit le renforcement de sa base de clientèle, qui avait été étoffée avec 1,4 million de nouveaux clients au premier semestre, en accueillant 0,8 million sur le second semestre, dont 0,3 million sur le quatrième trimestre. Au quatrième trimestre, l'activité a connu une baisse sensible qui a particulièrement affecté les enseignes des pôles « Fashion » et « Home & Lifestyle ». En dépit d'une belle performance de l'activité « Healthcare », tirée notamment par le dynamisme des récentes acquisitions, le trimestre se clôture à 144,2 M€, en recul de -13,5% (-14,1% à taux de change constants).

Le chiffre d'affaires du pôle « Fashion » s'établit à 535,5 M€ sur l'exercice 2021/2022, en retrait de -3,5% à taux de change réels. Ce pôle observe une forte croissance en magasins (+ 23,8% par rapport à l'an dernier). Le niveau de chiffre d'affaires constaté pour ce canal de vente est également en augmentation de +19% par rapport à 2019/2020. Damart reste solide face à la conjoncture mais accuse une légère baisse de

-2,4% à taux réels sur l'exercice marqué par le ralentissement du canal « Vente par Correspondance » traditionnel, tandis qu'Afibel enregistre un recul de

-8,9% à taux réels. Bénéficiant de son positionnement sur le segment du luxe abordable, Xandres connaît en revanche des performances records en Belgique et aux Pays-Bas, représentant une hausse de +20,4% à taux réels.

Le pôle « Home & Lifestyle » est particulièrement impacté par la dégradation de l'environnement macroéconomique, et affiche un chiffre d'affaires à

147,6 M€, en retrait de -16,9% à taux réels sur l'exercice (-18,6% à taux constants). Les ventes des 3 enseignes souffrent d'un effet de base très défavorable sur le e-commerce, qui avait bénéficié de la crise sanitaire.

Enfin, le chiffre d'affaires du pôle « Healthcare », qui regroupe les enseignes Sedagyl, Medical Santé, Santéol et MSanté, s'établit à 35,9 M€, en hausse sensible de +14,3% à taux réels et +13,4% à taux constants. Cette bonne dynamique du pôle Santé continue de se renforcer avec les récentes acquisitions, parfaitement en phase avec le plan de transformation TTA 2.0.

Santéol, prestataire de santé à domicile spécialisé dans l'assistance respiratoire, poursuit sa croissance à +18,4% à taux réels sur l'exercice 2021/22, tandis que Sédagyl, marketplace du maintien à domicile, enregistre un recul de -9,2% à taux réels, impacté négativement par l'effet de base Covid.

Rapport du Conseil de Surveillance

En dépit d'un environnement macroéconomique et géopolitique dégradé, Damartex poursuit le déploiement de son plan stratégique Transform to Accelerate 2.0 pour accompagner son développement tout en faisant face aux tensions persistantes sur les approvisionnements.

Dans un environnement complexe impacté par les tensions inflationnistes et la guerre en Ukraine, l'EBITDA opérationnel du Groupe ressort à 8,9 M€, en repli de -75,6% par rapport à l'exercice 2020/21 (+153,3% par rapport à l'exercice 2019/20 qui intégrait les effets de la crise sanitaire).

Alors même que l'activité marquait un ralentissement au second semestre et que des hausses sensibles étaient constatées sur l'ensemble des coûts (transport, papier, matières premières...), le Groupe a maintenu ses investissements de transformation.

L'EBITDA opérationnel s'établit à +8,6M€ pour le pôle « Fashion », -3,0 M€ pour le pôle « Home & Lifestyle » et +3,3M€ pour le pôle « Healthcare ».

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2021/22 avec un résultat net à -5,8 M€

La situation financière nette s'établit à -48,0 M€ à fin juin 2022 (contre 25,9 M€ à fin juin 2021 et -43,8 M€ à fin juin 2020). Celle-ci reflète la réalisation d'investissements avec notamment des acquisitions dans le pôle « Healthcare » pour un montant de 20,2 M€.

Le besoin en fonds de roulement ressort à 27,9 M€ à fin juin 2022, transitoirement impacté par un niveau de stocks anormalement élevé suite au ralentissement des derniers mois.

Compte tenu de l'impact du contexte dégradé et de la poursuite du plan de transformation du Groupe, le Directoire proposera la distribution d'un dividende de 0,10 € par action lors de l'Assemblée Générale prévue le 17 novembre 2022.

L'Assemblée présente un caractère mixte ; il vous sera notamment successivement demandé :

- à titre ordinaire :

- d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres,
- de statuer sur le renouvellement des mandats de quatre membres du Conseil de Surveillance ;
- de statuer sur l'allocation d'une somme fixe annuelle aux membres du conseil de surveillance

- à titre extraordinaire :

- d'autoriser le Directoire à procéder à l'annulation d'actions auto détenues.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci d'efficacité, de qualité et de transparence, il a été décidé de créer un Comité d'audit et un Comité des rémunérations.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de trois membres (Mme Paule Cellard, Présidente du Comité, ainsi que M. Christian Watry et M. Jean-Guillaume Despature), a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2021-22.

COMITE DES REMUNERATIONS

Le Comité des rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres (M. Jean-Guillaume Despature, Président du Comité, et Mme Paule Cellard), a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant de la rémunération accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2021-22.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société étant cotée sur Euronext Growth, elle n'est pas tenue de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

Cependant, en sus des dispositions légales, le Groupe a adopté des règles complémentaires de gouvernance en termes d'indépendance des membres du conseil et de constitution de comités spécialisés.

Les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être et ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif, ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes.

Au regard des critères ainsi posés, trois des membres du Conseil de Surveillance : Paule Cellard, la société Brand and Retail représentée par Nathalie Mesny et Christian Watry, sont considérés comme indépendants.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques, de la stratégie marketing et e-commerce.

Paule Cellard fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience internationale dans les domaines de la finance et du contrôle des risques et de conformité. Christian Watry fait bénéficier le groupe Damartex de son expertise dans le domaine de la finance exercée notamment chez Camaieu et Decathlon. Nathalie Mesny fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience en termes de stratégie marketing et e-commerce.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens des critères susvisés, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37-4 1° du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-1° du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Vernier-Leurent SAS, Afibel SAS jusqu'au 9 novembre 2021,
- Président du Conseil d'Administration de Damart SA jusque novembre 2021
- Administrateur de Damart T.S.D jusqu'au 10 novembre 2020, de Xandres NV, Xandres Nederland BV et de 3 Pagen Vertriebsgesellschaft AG
- Président et administrateur de Xandres Nederland NV
- Gérant de DSB SARL jusqu'au 8 février 2022 et Silveredge SARL
- Directeur Général de 3 Pagen Versand und Handelsgesellschaft mbH
- Président de Santeol-Holding
- Président d'AFIBEL jusqu'au 17 janvier 2022 président de la Maison du Jersey jusqu'au 2 décembre 2021

Bruno Defache (Membre du Directoire jusqu'au 12 mai 2022)

- Président de Damartex Shanghai jusqu'au 12 mai 2022
- Administrateur de Damart SA, Damart T.S.D., Xandres NV et Xandres Nederland BV jusqu'au 12 mai 2022
- Membre du conseil de surveillance de Santéol Holding jusqu'au 12 mai 2022
- Membre du comité de développement de Médical Santé Grand Nord jusqu'au 12 mai 2022
- Membre du comité de développement de Lellis Group jusqu'au 12 mai 2022

Claire Bonnet (Membre du Directoire depuis le 9 juin 2022)

Directrice Comptable et Contrôleur Finance Groupe DAMARTEX

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Jean Guillaume Despature (Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Rémunérations et membre du Comité d'Audit)

- Président du Conseil d'administration, Président du Comité stratégique, membre du Comité des nominations et des rémunérations et du comité du développement durable de Somfy SA
- Président de la Fondation d'Entreprise Somfy (sous le mandat de Représentant Permanent du Fondateur - Somfy Activités SA) et du Fonds de dotation Les Petites Pierres (sous le mandat de Représentant Permanent de la Fondation d'Entreprise Somfy, elle-même représentée par Somfy Activités SA)
- Administrateur d'Acacia SA
- Directeur de DSG Coordination Center SA
- Gérant de Fidep et de CMC
- Président et Président du Conseil de Surveillance de Somfy Protect by Myfox jusqu'au 30 mai 2022
- Jusqu'au 17/05/2022, Administrateur de EDIFY SA,
- A compter du 17/05/2022, Président du conseil d'administration de EDIFY SA,

- A compter du 30/05/2022, Administrateur de la société suisse FDS Financière Développement Suisse SA

Paule Cellard (Membre indépendant du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations)

- Membre du Conseil d'administration, du comité des nominations et des rémunérations et du Comité d'Audit et des Risques de Somfy SA
- Membre du Conseil d'Administration de Indosuez Wealth Management Europe jusqu'en mars 2022
- Présidente du Comité d'Audit, du Comité des Risques et du Contrôle Interne de Indosuez Wealth Management Europe jusqu'en mars 2022

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil d'administration et membre du comité stratégique de Somfy SA
- Membre du Comité d'Investissement d'Edify SA
- Président du Conseil de Gérance Fidep

Marie Bavarel-Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil d'administration et membre Comité du Développement Durable de Somfy SA
- Gérant de Fidep
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation On Seniors' Side (Damartex)

Matthieu Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président Directeur Général du Groupe MCSA
- Gérant de Fidep

Grégoire Devienne (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Christian Watry (Vice-Président du Conseil de Surveillance, Membre indépendant du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit)

Brand & Retail représentée par Nathalie Mesny (Membre indépendant du Conseil de Surveillance)

- Membre indépendant du Conseil d'administration de SQLI SA, Présidente du Comité d'Audit et des Risques

Nathalie Mesny,

- Directrice Générale de Monoprix Online SAS, et Directrice des activités E-Commerce du Groupe Monoprix

Aurélien Barroux (membre du Conseil de Surveillance représentant des salariés depuis le 3 mai 2022)

- Responsable Administratif et Financier du Pôle Prestation de Santé à Domicile Damartex

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune nouvelle convention n'a été autorisée et conclue au cours de l'exercice, de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce. Les actionnaires seront donc appelés, à l'occasion de l'Assemblée

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Générale Mixte du 17 novembre prochain à bien vouloir prendre acte de cette absence de nouvelle convention réglementée.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE AVEC UNE SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'a pas été conclu de telle convention.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 259.878.616,26€

Chiffre d'affaires : 2.026.528,67€

Résultat de l'exercice : - 10.106.031,28€

FAITS MARQUANTS

Le 20 juillet 2021, Damartex a fait l'acquisition de 80% des titres de la société Lellis Group qui détient 100% des titres de la société MSanté située à Granville dans la Manche (société de prestation de santé à domicile, spécialisée dans la perfusion et la nutrition).

Les sociétés La Maison du Jersey et Auber Tissus ayant cessé leur activité au 30 juin 2021, elles ont été dissoutes par Transmission Universelle de Patrimoine, le 8 novembre 2021 et radiées en décembre 2021.

La société Damartex Seed+, suite à la Transmission Universelle de son Patrimoine en date du 8 novembre 2021 a été radiée en décembre 2021.

Le 1er janvier 2022, les salariés de la société DSB occupant les fonctions « corporate » ont été transférés chez Damartex, ce transfert concerne 25 salariés.

Le 29 avril 2022, Damartex a acquis 95% des titres du Groupe Médical Santé Grand Nord.

Le groupe Médical Santé rassemble 85 collaborateurs et propose des produits de santé pour le maintien à domicile (MAD) et des prestations de santé à domicile (PSAD).

TABEAU DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après le tableau récapitulatif des autorisations ainsi que des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations et de ces autorisations au cours de l'exercice :

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Le Directoire bénéficie des délégations et autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION/ DE L'AUTORISATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022	MONTANT RESIDUEL
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE	AGE 16/07/2020	15/09/2022	1.100.000 €	0	1.100.000 €
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	AGE 16/07/2020	15/09/2022	25.000.000€	0 €	3.828.500 €
Autorisation d'octroyer des options d'achat d'actions	AGM 18/11/2021	17/01/2025	3% du capital social	0,00%	3% du capital social
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes	AGM 18/11/2021	17/01/2025	3% du capital social	1,31%	1,69% du capital social

L'attribution gratuite d'actions, au bénéfice des deux membres du Directoire, est mentionnée dans le rapport spécial prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 17 novembre 2022

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 NOVEMBRE 2022

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice clos le 30 juin 2022, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 10.106.031,28 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, sur les comptes consolidés au 30 juin 2022, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte (part du groupe) de 5.792.000 euros.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice 2021-2022)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 10.106.031,28 euros au compte « Report à nouveau » dont le montant débiteur sera porté à (10.106.031,28) euros.

L'Assemblée Générale sur proposition du Directoire décide de distribuer une somme de 1.159.830 euros prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

Le compte « Autres Réserves » serait ramené à 25.690.513,03 euros.

L'Assemblée Générale constate que la somme distribuée à chaque action est fixée à 0,10 euro brut. Lorsqu'elle est versée à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, la distribution est soumise soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur la distribution brute au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (articles 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts). Elle est par ailleurs soumise aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %

Le détachement du coupon interviendra le 2 décembre 2022.

Le paiement sera effectué le 6 décembre 2022.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant correspondant non versé à raison de ces actions serait affecté au compte « Autres Réserves ».

Pour les actions démembrées, s'agissant de sommes prélevées sur des réserves, la distribution reviendra au Nu-propriétaire.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 17 novembre 2022

Exercices clos les	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2021
Nombre d'actions rémunérées*	--	--	11 165 731
Nominal	--	--	5€
Dividendes distribués**	--	--	4 466 292,4 €
Dividende brut par action**	--	--	0,40€***

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

** Ces dividendes sont éligibles à la réfaction. Aucun revenu n'a été distribué.

*** Sommes prélevées sur le compte Autres réserves

QUATRIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées – Constat de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION

(Fixation du montant de la rémunération à allouer au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2022-2023)

L'Assemblée Générale fixe à 270.000 € le montant de la rémunération à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de Monsieur Jean Guillaume Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean Guillaume Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement de Madame Marie Bavarel-Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Marie Bavarel-Despature en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement de Monsieur Grégoire Devienne en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Grégoire Devienne en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 17 novembre 2022

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement de Monsieur Christian Watry en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Christian Watry en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans la cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 novembre 2021 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique), ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique),
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 34 794 900 euros.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 17 novembre 2022

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation
- Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

DOUZIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

LE DIRECTOIRE

